

Afrique de l'Ouest

Communauté européenne

Document de stratégie régionale

et

Programme indicatif régional

pour la période 2008 - 2013

APPENDICES

- Appendice 1 : Profil environnemental de l'Afrique de l'Ouest
- Appendice 2 : Intégration régionale, croissance et réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest: Stratégies et plan d'action
- Appendice 3 : Matrice des bailleurs de fonds
- Appendice 4 : Cadre logique
- Appendice 5 : Fiches techniques sur les organisations régionales
- Appendice 6: Agriculture et sécurité alimentaire

Appendice 1: Profil Environnemental de l'Afrique de l'Ouest

Cette annexe présente un rapide état des lieux de l'environnement et des opportunités qu'il propose à l'Afrique de l'Ouest à divers niveaux¹. Le constat étudie les changements survenus sur une période de 20 ans, depuis 1987. Les multiples valeurs des ressources sont identifiées, servant de motivation pour sauvegarder et améliorer les biens environnementaux qui restent.

En général, on constate que le cercle vicieux poursuit sa spirale avec une diminution de la qualité et de la quantité des biens et services environnementaux, ce qui impose de sérieuses contraintes aux opportunités disponibles pour le développement et l'amélioration du bien-être humain. Il est impératif de prendre des mesures immédiates pour inverser les tendances, satisfaire les besoins présents et futurs et promouvoir le développement durable. Améliorer la gestion de l'environnement et garantir le développement exigent, entre autres mesures, la diversification de l'éventail d'activités, l'amélioration de la gouvernance environnementale.

1. ATMOSPHERE

L'atmosphère fournit des ressources vitales mais souvent mal reconnues pour la survie ce qui entraîne des répercussions sur les opportunités de développement, les moyens de subsistance et le bien-être des populations. Il s'agit des systèmes climatiques qui forment la base de la santé, l'agriculture et l'énergie. La variabilité et les changements climatiques ainsi que la pollution croissante sont les principaux défis auxquels l'atmosphère est confrontée en l'Afrique de l'Ouest. Dans les pays sahéliens en marge du désert du Sahara en particulier, les sécheresses récurrentes qui se sont succédées au cours des dernières décennies ont conduit à une réduction de la biomasse et de la composition floristique des biomes tropicaux des savanes et des formations forestières sèches prédominantes dans cette zone éco-climatique particulièrement affectée par des déficits pluviométriques.

Bien que la contribution de l'Afrique de l'Ouest à la pollution mondiale soit relativement minime, l'incidence croissante des pollutions crée de nouvelles contraintes pour le bien-être des populations et l'intégrité environnementale. La pollution à l'intérieur des foyers, surtout en raison de l'utilisation massive des biocombustibles, s'accompagne d'impacts négatifs élevés pour la santé humaine, surtout celle des femmes et des enfants.

Toutefois, l'atmosphère procure diverses opportunités pour réduire la pollution, parce qu'elle offre une source importante d'énergie plus propre. Outre les bienfaits pour la santé, la production d'une énergie plus accessible et plus économique ouvre des opportunités de développement, particulièrement pour les zones rurales et celles qui ne sont pas raccordées au réseau. Bien de ressources éoliennes et solaires peuvent être maîtrisées pour fournir de l'énergie, bien que les techniques soient encore coûteuses. Même si le meilleur potentiel de l'énergie éolienne se trouve en Afrique du Nord et dans la partie australe de l'Afrique du Sud, l'Afrique de l'Ouest est dotée d'un énorme potentiel pour la production de de l'énergie solaire. Une gamme de technologies, notamment les cellules photovoltaïques et les systèmes de concentration de l'énergie, peut être utilisée, particulièrement pour les petites industries et les foyers. En outre, un meilleur accès à l'énergie a des répercussions positives pour l'éducation parce que les petites filles passent moins de temps à collecter le bois et disposent de plus de temps pour aller à l'école. Pour que l'énergie alternative devienne viable et rentable, il faut investir davantage dans le développement technologique en Afrique de l'Ouest.

Cette région doit renforcer sa capacité de recherche et développement (R&D) de sorte à être plus présente avec efficacité sur le marché. D'autres mesures pourraient inclure l'investissement dans un grand nombre de petites usines pour réaliser des économies d'échelle.

Les changements climatiques sont considérés comme la plus grande menace au développement de la sous-région avec ses effets : la santé humaine, la sécurité alimentaire, les activités économiques, l'eau, les ressources naturelles et les infrastructures. Malheureusement la sous-région est mal équipée pour y faire face tant pour la pour l'aspect préventif que l'aspect curatif. En l'Afrique de l'Ouest est un petit contributeur aux émissions mais elle supporte une part disproportionnée des coûts négatifs associés aux changements climatiques qui accentuent sa vulnérabilité.

¹ Africa Environment Outlook 2006, UNEP

2. LA TERRE

Le paysage africain est une mosaïque riche et dynamique de ressources, composée de forêts et régions boisées, de montagnes, de déserts, de zones côtières et cours d'eau, qui représente un énorme potentiel pour le développement, à condition qu'elles fassent l'objet d'une gestion durable. Il s'agit notamment de l'agriculture, du tourisme, de l'industrie minière, de l'extraction pétrolière et des établissements humains.

L'Afrique de l'Ouest est riche en ressources minérales : elle contient d'importantes réserves mondiales en minéraux. Le pétrole a été un facteur clé dans certaines économies africaines, enregistrant une croissance annuelle supérieure à 7%, le minimum requis pour réaliser l'OMD visant à réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2015.

Pour la majorité de l'Afrique de l'Ouest, l'agriculture constitue l'activité économique principale, fournissant un moyen de survie et un emploi à un grand nombre d'habitants. Dans la plupart des pays de la région, l'agriculture pourvoit aux besoins de plus de 70% de la population. La productivité des ressources terrestres est étroitement liée à d'autres biens et services environnementaux, particulièrement les ressources atmosphériques et en eau douce.

Les changements climatiques ont des retombées sur la production alimentaire et affectent directement le potentiel économique de l'Afrique et sa capacité à réaliser les OMD pour réduire la pauvreté et l'extrême famine. Les coûts élevés associés aux changements et à la variabilité climatiques ont une étroite corrélation avec la pauvreté, la mauvaise santé et la dépendance à l'agriculture ; par conséquent, des mesures tenant compte de ces aspects et visant à diversifier l'éventail d'activités économiques peuvent être un facteur important pour réduire les effets néfastes des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques. Les précipitations ont régulièrement diminué depuis 1968 (PNUE 1999), multipliant les défis pour la production alimentaire, qui dépend principalement des pluies. Le développement de systèmes d'alerte précoce et d'évaluation est une mesure importante pour améliorer la résistance humaine. En outre, les conflits et la guerre perturbent aussi la production alimentaire.

Le Programme global de développement agricole pour l'Afrique (CAADP) du NEPAD, instauré en 2002, vise à :

- Elargir les zones de gestion durable de la terre et les systèmes de contrôle fiable de l'eau.
- Améliorer l'accès aux infrastructures, au commerce et au marché dans les zones rurales.
- Augmenter les stocks de nourriture et réduire la famine.
- Accélérer les gains de productivité par la R&D, la dissémination et l'adoption des technologies agricoles.

L'un des principaux défis pour l'Afrique est la désertification. L'Assemblée générale de l'ONU a déclaré 2006 Année internationale des déserts et de la désertification. Les 53 pays africains ont tous ratifié la CNULD et en général, la plupart d'entre eux évoluent du stade de la planification vers celui de l'action. Ce point a également revêtu de l'importance pour l'UA. La mise en œuvre de la CNULD, ratifiée par tous les pays de l'Afrique de l'Ouest a facilité la coordination stratégique à différents niveaux. Chaque pays contre la désertification. De plus, la sous région élaboré son programme d'action et la sous-région s'est dotée d'un Plan d'Actions Sous-Régional (PASR/AO) de lutte contre la désertification.

3. EAU DOUCE

Les systèmes d'eau douce fournissent des biens et des services environnementaux vitaux. Les opportunités de développement sont fondées principalement sur l'accès aux ressources en eau et leur qualité. Il est fondamental d'améliorer ces deux facteurs pour favoriser la croissance économique et satisfaire les besoins des populations. Une partie minime du potentiel de développement de ces biens (irrigation, industrie, tourisme et hydroélectricité) est utilisées.

La disponibilité est affectée par les phénomènes naturels, comme les précipitations et la variabilité climatique et par des facteurs humains, notamment la croissance démographique, la gestion inéquitable de l'eau, une utilisation inefficace et la pollution. L'extrême variabilité des précipitations, tant sur le plan temporel que spatial, se reflète dans la répartition inégale des ressources de surface et souterraines, depuis des zones de forte aridité comme les déserts du Sahara, jusqu'à la ceinture intertropicale de l'Afrique de l'Ouest, qui dispose de ressources

abondantes en eau douce. Les ressources internes et renouvelables en eau douce sont une source importante. Les eaux souterraines peuvent représenter une ressource précieuse pour satisfaire la demande croissante, à condition de mettre en place des mesures de protection et de les appliquer. Le réapprovisionnement annuel des nappes phréatiques est généralement compris entre 2 400 et 9 900 m³ par habitant. L'Afrique de l'Ouest compte plusieurs bassins fluviaux et lacustres internationaux, compliquant la coopération et la gestion collaborative.

Par une utilisation durable, les ressources en eau douce d'Afrique de l'Ouest peuvent être des biens économiques et sociaux vitaux. En 2000, le Forum mondial de l'eau a adopté la Vision africaine de l'eau, qui fixe des objectifs de gestion de l'eau. L'approvisionnement en eau potable et un assainissement pertinent sont les composants les plus essentiels pour une vie saine et prospère. En 2002, le Conseil économique et social des Nations Unies a reconnu l'eau comme un droit de l'homme. L'amélioration de l'approvisionnement en eau potable et des installations d'assainissement pour les populations rurales et celles des villes en croissance rapide peut réduire les taux de mortalité causés par les maladies liées à l'eau, comme le choléra, la diarrhée et le paludisme.

Une opportunité de l'eau douce qui demeure mal utilisée est l'hydroélectricité. Actuellement, moins de 5% de son potentiel sont utilisés. Le fleuve Congo, qui n'est pas en Afrique de l'Ouest, correspond à près de 30% des réserves de l'Afrique en eau de surface et constitue le plus gros potentiel hydroélectrique au monde, dont la majorité est inexploitée. Il est estimé qu'il pourrait produire 40 000 mégawatts, une énergie suffisante pour alimenter l'ensemble de l'Afrique et faire de l'exportation.

4. ENVIRONNEMENTS CÔTIERS ET MARITIMES

Les ressources côtières et marines d'Afrique de l'Ouest sont constituées par les mangroves, les récifs coralliens, les lits d'algues, les estuaires et les poissons. La région possède également d'importantes ressources minérales, surtout au large de la côte occidentale (notamment du pétrole et du gaz naturel), qui sont sous explorées. Les ressources côtières soutiennent aussi le secteur du tourisme, qui tend à la croissance.

Au fur et à mesure de la croissance des populations côtières, les pressions provenant des activités humaines terrestres et marines s'amplifient, provoquant la perte des ressources vivantes et la destruction des habitats, qui ont des répercussions sur les opportunités de survie et exacerbent la pauvreté. Les causes principales de cette dégradation, hormis les catastrophes naturelles, sont la pauvreté et les pressions du développement économique à des échelles tant locales que mondiales. Les gains économiques (dont un grand nombre ne procurent que des avantages à court terme) sont réalisés aux dépens de l'intégrité des écosystèmes et des communautés vulnérables qui en dépendent. La surexploitation des lieux de pêche en mer a des conséquences sur la sécurité alimentaire des populations côtières. La modification des cours d'eau en raison des barrages, de l'irrigation et de la pollution menace les ressources côtières et marines. L'industrie lourde, notamment les raffineries de pétrole et les usines de liquéfaction du gaz, les terminaux pour les pétroliers et les oléoducs sous-marins et les bases pour les services d'ingénierie offshore contribuent à l'aggravation des problèmes de pollution. Les changements climatiques représentent aussi un danger.

La pêche représente d'importantes opportunités mais la mesure dans laquelle les communautés côtières et leurs pays en tirent parti varie considérablement. Les ressources sont exploitées par des flottes industrielles, tant locales qu'étrangères, mais aussi artisanales. Dans les régions de la côte Atlantique où le secteur artisanal est fort, il s'instaure une concurrence, qui associée à la présence du secteur industriel, crée des conflits. La pêche illégale, sans réglementation ni contrôle, par des navires ne venant pas de la région, est courante ; elle met en danger les prises par les petits pêcheurs locaux, avec de graves conséquences pour leur sécurité alimentaire et leurs revenus. Les populations piscicoles sont souvent sous pression ; en règle générale, les pêches artisanales enregistrent un rendement en déclin au titre de chaque sortie et une réduction de la taille des poissons pêchés.

Dans certains pays de la région, le tourisme et les services qui s'y associent sont déjà le plus grand employeur et l'économie touristique apporte la plus grosse contribution au PIB. Les récifs coralliens constituent une grande attraction pour l'écotourisme. Il existe des opportunités pour impliquer les communautés côtières indigènes dans l'écotourisme, améliorant leur bien-être et contribuant aussi aux économies nationales.

La plupart des pays côtiers sont signataires d'un AME traitant de problèmes de la gestion marine et côtière. Il s'agit de la Convention de Barcelone, la Convention de Jeddah, la Convention de Nairobi, la Convention d'Abidjan, la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires et la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Ces conventions posent les bases pour le développement de la législation et de la gestion pour l'utilisation durable des environnements côtiers et marins, en intégrant les diverses politiques sectorielles et en tenant compte des corrélations entre les systèmes d'eau douce, côtiers et marins. Le projet

Grand Ecosystème du Courant de Guinée (GCLME) auquel participent 16 pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre dans le cadre de la Convention d'Abidjan essaie d'apporter un début de mise en œuvre de ces conventions.

Les milieux marins et côtiers de la sous-région restent également caractérisés par: (i) l'ensablement des zones littorales basses et la dégradation des écosystèmes côtiers en particulier les mangroves; (ii) l'érosion côtière qui menace les terres côtières arables et l'ensemble des infrastructures de développement du littoral ainsi que les établissements humains; (iii) les menaces issues des conséquences du changement climatique dans la sous-région avec la remontée des eaux dans les deltas et bras de mer; une plus grande salinisation des terres du littoral; une modification des formations végétales côtières; une modification des populations piscicoles et de crustacées; (iv) les pollutions marines aggravées d'année en année par de multiples sources: dégazage de navires, décharges en mer des eaux usées des grandes villes du littoral.

5. FORÊTS ET RÉGIONS BOISÉES

Les forêts et les régions boisées d'Afrique couvrent environ 650 millions ha (21,8% de la surface terrestre), représentant 16,8% du couvert forestier mondial. On y trouve plusieurs types de forêts et régions boisées, notamment les forêts denses équatoriales, humides tropicales, sèches tropicales, celles des montagnes tropicales, humides subtropicales, sèches subtropicales, celles des montagnes subtropicales, les mangroves et les plantations. La distribution des forêts et des régions boisées, et par conséquent les opportunités disponibles, varient d'une sous-région à l'autre.

Les forêts et les régions boisées procurent une multiplicité de biens et de services qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement socioéconomique et possèdent de nombreuses valeurs à différents niveaux. Au niveau local, les utilisations varient considérablement suivant le type de forêt et la communauté; il peut s'agir de matériaux de construction, nourriture, énergie, médicaments, de la protection des bassins versants, celle des sols, d'abri et d'ombre, d'habitats pour la faune et le pâturage, ainsi que de valeurs culturelles (ex. forêts sacrées au Ghana). En outre, elles représentent de précieux biens économiques, malgré que la capacité des communautés à en bénéficier à ce niveau soit souvent limitée. Aux niveaux nationaux et régionaux, les forêts et régions boisées jouent un rôle important dans la protection des bassins versants, garantissant la qualité de l'eau et la régulation des cours d'eau, le potentiel hydroélectrique, la prévention de l'érosion des sols, les produits forestiers, la biodiversité, les produits forestiers non ligneux (PFNL), l'énergie et les loisirs. Au niveau mondial, leur rôle revêt de la valeur dans la régulation climatique et au titre de réservoirs de biodiversité.

L'Afrique perd ses forêts au taux de 0,8% par an (5 262 000 ha). On compte parmi les facteurs principaux la demande de combustibles et de terres agricoles, la production du bétail et les cultures, la croissance démographique et le développement des infrastructures. Les conflits, l'urbanisation inappropriée, les politiques forestières, la mauvaise application, la faiblesse des services forestiers et le manque d'investissement dans la recherche, la formation et la gestion ajoutent à la pression.

Apporter une valeur ajoutée aux produits forestiers et développer des marchés pour les services environnementaux peuvent être des méthodes fondamentales pour accroître les revenus des ressources forestières. Il est également impératif d'ouvrir d'autres opportunités permettant aux communautés et autres entrepreneurs émergents de participer plus directement au marché et au commerce. Les PFNL sont une autre occasion manquée. L'ensemble des avantages que pourrait procurer leur commercialisation n'a pas été réalisé. Toutefois, les revenus pour les communautés productrices sont souvent très faibles. Les forêts africaines recèlent une gamme variée de PFNL (fruits, résines, gommés) et ressources génétiques pouvant servir au développement pharmaceutique.

Outre le PAE-NEPAD, la gestion collaborative des forêts attire de plus en plus l'attention en Afrique. L'Afrique centrale s'est lancée dans diverses initiatives de co-gestion durable des forêts, notamment la Commission des forêts d'Afrique centrale. En Afrique australe, les pays ont adopté un protocole sur les forêts qui harmonise les approches de la gestion forestière et fixe des engagements pour la gestion des forêts transfrontalières.

La Commission de la CEDEAO est entraînée à élaborer un cadre sous-régional de dialogue sur les forêts. Elle s'est en outre dotée d'une politique forestière.

6. BIODIVERSITÉ

L'Afrique de l'Ouest demeure un paradis de la biodiversité en dépit de changements profonds causés par la perte des habitats (en raison de la conversion des terres, la fragmentation des habitats, les IAS) et une utilisation non durable.

La richesse des espèces est variable et les degrés de diversité augmentant à l'approche de l'équateur. Les zones montagneuses sont souvent des centres d'endémisme pour la flore, les oiseaux et les mammifères. Néanmoins, environ la moitié des écosystèmes terrestres africains a perdu plus de 50% de sa superficie en raison des cultures, de la dégradation ou de l'urbanisation. L'Afrique de l'Ouest compte plusieurs des 36 zones de biodiversité les plus vulnérables (ou 'hotspots') au monde (forêts guinéennes).

La biodiversité procure des bienfaits extrêmement divers, notamment des biens et services (ex. la fixation de l'azote par les bactéries symbiotiques des tubercules) que les populations tirent de l'environnement. Elle est fondamentale à la création de conditions environnementales qui rendent la terre habitable pour les humains et d'autres espèces, en régulant, par exemple, la composition climatique et atmosphérique. La richesse de la biodiversité africaine présente de nombreuses opportunités de développement.

Deux domaines recelant d'immenses opportunités de développement sont l'utilisation des ressources génétiques et le tourisme. Sur les 25% de médicaments les plus vendus au monde en 1997, 42% des ventes provenaient de produits biologiques ou naturels ou d'entités dérivés de produits naturels, d'une valeur totale de 17 500 millions de dollars. La sélection des substances pour la recherche dépend souvent des connaissances traditionnelles et pour cette raison, il devient essentiel de développer des systèmes dans lesquels la contribution des communautés est reconnue et récompensée. L'écotourisme, l'un des secteurs touristiques qui enregistre la croissance la plus rapide dans le monde et en Afrique de l'Ouest, est dépendant de la conservation des paysages naturels, de la faune et de la flore.

La préservation de ces opportunités passe par l'utilisation durable de la biodiversité. De plus en plus, l'Afrique de l'Ouest reconnaît le besoin d'aller au-delà de la gestion des zones protégées comme base de la conservation de la biodiversité. Le système des zones protégées, bien qu'il s'étende sur une grande superficie, est irrégulier, protégeant principalement les habitats des savanes et les gros mammifères charismatiques. De nombreuses plantes et espèces dont les parcours sont restreints ne sont pas convenablement prises en compte. Il ne s'agit pas pour l'Afrique de l'Ouest d'élargir les zones protégées mais plutôt d'améliorer les mesures de conservation dans d'autres domaines et d'incorporer réellement la durabilité à d'autres utilisations de la terre.

L'Afrique de l'Ouest dispose d'un plan d'action sous régional de biotechnologie et de biosécurité, ceci dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Cartagena.

7. ETABLISSEMENTS HUMAINS ET ZONES INDUSTRIELLES

La croissance exponentielle des villes de la sous région couplée aux mouvements des populations a entraîné des pollutions urbaines par les déchets solides et liquides dont la gestion n'est pas maîtrisée par les Etats. Les industries installées aux abords des villes et dont les rejets sont mal gérés contribuent d'avantage à la pollution des zones urbaines et même rurales. L'on relève particulièrement : (i) l'accroissement préférentiel de l'habitat le long des côtes, dans des zones de plateaux à plus grande salubrité, le long des grands axes et des points d'eau, en l'absence de planification de l'utilisation des terres; (ii) l'attrait particulier des villes posant les problématiques de concentration en zones urbaines et périurbaines et de gestion durable des ressources; (iii) la manque de maîtrise des migrations rurales et urbaines conduisant à une surexploitation des infrastructures existantes et les problèmes environnementaux associés.

Les pollutions industrielles les plus remarquables sont caractérisées par les (i) les rejets de poussières, (ii) les rejets gazeux toxiques et/ou incommodants par l'odeur et offensifs à la santé ; (iii) les rejets liquides ou boueuses diffusant souvent de mauvaises odeurs et des éléments toxiques et (iv) les pollutions sonores émises par l'industrie.

Tous les Etats de la Communauté ont ratifié les accords multilatéraux en matière d'environnement (AME) relatifs aux produits chimiques qui visent à préserver la santé humaine et de l'environnement. En outre la sous-région a été scandalisée par le déversement de 400 tonnes de déchets toxiques à Abidjan, (Côte d'Ivoire) dans

la nuit du 19 au 20 août 2006, par le *Probo Koala*², Il apparaît donc nécessaire de d'élaborer une stratégie un plan d'action dans l'espace CEDEAO pour faire converger les efforts des différents acteurs de développement en matière de gestion des produits chimiques et déchets dangereux en raison de la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace communautaire.

8. ENVIRONNEMENT POUR LA PAIX ET LA COOPÉRATION RÉGIONALE

La gestion durable de l'environnement exige souvent la collaboration et la coordination au niveau sous-régional ou régional. La présence de cette collaboration permet d'accroître les opportunités de stabilité et de paix ainsi que des conditions nécessaires au développement. Les conflits, en revanche, s'assortissent de coûts lourds pour l'environnement, les populations et l'économie.

Au fil des ans, une structure institutionnelle allant de l'ONU à l'UA et le NEPAD, en passant par les communautés économiques régionales (CEDEAO et UEMOA), s'est développée. Elle est complétée par des organismes de collaboration sur des thèmes environnementaux spécifiques, comme les Commissions des bassins fluviaux (CBF), dont certains ont déjà une centaine d'années, les parcs nationaux transfrontaliers, les grands écosystèmes marins, la gestion des montagnes transfrontalières, la production hydroélectrique et l'exploitation pétrolière. La coopération régionale s'étend aussi aux secteurs économiques comme le commerce et le tourisme.

En dépit de ces activités de coopération et d'autres encore, l'Afrique de l'Ouest continue à être le théâtre d'importants conflits armés, laissant des morts, des habitants déplacés au sein de leur pays ou forcés de fuir à l'étranger et l'environnement est sérieusement menacé. Les camps des réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays présentent des défis spéciaux au titre de la réalisation des objectifs pour l'environnement et le bien être des populations. Pratiquement aucun de ces camps n'a été aménagé pour accommoder le nombre de gens qui y habitent maintenant. Dans de nombreux endroits, il s'est instauré une très forte vulnérabilité environnementale. L'installation des camps s'accompagnent de conséquences indésirables sur les communautés d'accueil et d'une irrationnelle et non durable des ressources naturelles.

² Navire russe battant pavillon panaméen et exploité par une société hollandaise

APPENDICE 2 : INTEGRATION REGIONALE CROISSANCE ET REDUCTION DE LA PAUVRETE EN AFRIQUE DE L'OUEST: STRATEGIES ET PLAN D'ACTION

RESUME

La pauvreté sous toutes ses formes constitue le défi majeur auquel sont confrontés les pays d'Afrique de l'Ouest ainsi que l'ensemble du continent africain. En effet, les quinze pays membres de la CEDEAO sont classés parmi les plus pauvres de la planète. Plus d'une personne sur deux y vit avec moins d'un dollar par jour. De façon concomitante, les pays de la sous-région accusent également un retard important concernant les autres dimensions du développement humain, notamment l'éducation, la santé, l'accès à l'eau potable et aux services d'infrastructures de base tels que les transports, l'énergie électrique et les télécommunications. Encore plus préoccupant, la région est frappée par un nombre grandissant de « maux » et de défis transnationaux tels que les maladies infectieuses (Paludisme, VIH/SIDA,) et les conflits nationaux dont les effets transcendent les frontières et détruisent le peu de capital physique et humain que les pays ont pu accumuler au cours des dernières décennies de développement. La persistance de ces maux contrarie gravement les efforts des pays pour accélérer la croissance et réduire la pauvreté comme envisagé dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté ainsi que dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Les pays d'Afrique de l'Ouest sont déterminés à relever ce défi, tant au plan national que régional. Les limites des approches nationales sont de plus en plus apparentes face à l'ampleur des externalités inhérentes à la « transnationalité » des défis. Conscients de cela, les Gouvernements des pays de la sous-région ont demandé aux organisations régionales – CEDEAO et UEMOA – de faire une revue complète des programmes régionaux et de proposer une approche intégrée accompagnée d'un plan d'action pour mieux cerner et traiter plus efficacement des dimensions régionales de la pauvreté.

Le Document de Stratégie Régionale de Réduction de la Pauvreté en Afrique de l'Ouest (DSRRP) constitue la réponse des organisations régionales à cet appel. Le document est construit comme un *complément et non un substitut* aux PRSP nationaux. Il vise à mieux recentrer les programmes régionaux sur – et en accroître les bénéfices pour – les pauvres, à en améliorer la visibilité et l'utilité pour les pays, et *in fine* à faire de l'intégration régionale un vrai catalyseur de la lutte contre la pauvreté dans la sous-région. Spécifiquement, le DSRRP offre un cadre intégré de référence permettant aux stratégies nationales et aux programmes régionaux de mieux se renforcer dans les divers secteurs – macroéconomie, commerce, infrastructure, social, etc. – afin d'approfondir l'intégration, d'accélérer la croissance et de parvenir à la réduction substantielle de la pauvreté en Afrique de l'Ouest.

1. La pauvreté en Afrique de l'Ouest et la marche vers les OMD

Les analyses quantitatives du profil et des déterminants de la pauvreté dans les pays de la sous-région confirment que la pauvreté demeure le plus grand « fléau » sous-régional. Son incidence est parmi les plus élevées au monde, et les tendances des deux dernières décennies sont généralement plus défavorables en Afrique de l'Ouest et dans le sous-continent par rapport aux autres grands blocs régionaux. En effet, et sur une population d'environ 253 millions en 2003, on estime que plus de la moitié (60% environ) vit avec moins d'un dollar par jour (contre 46% pour l'ensemble de l'Afrique au Sub-saharienne –ASS – et 15% pour l'Asie de l'Est et du Pacifique – AEP). L'espérance de vie à la naissance est encore inférieure à 50 ans (48 ans contre 69 ans pour l'AEP), et sur 1000 naissances vivantes près de 100 enfants meurent avant leur premier anniversaire (92 pour l'AO et l'ASS contre 35 pour l'AEP). Près de la moitié de la population adulte est encore analphabète (44% contre 39% en ASS et 14% en AEP), plus de 50% de la population n'a pas accès à l'eau potable en milieu rural et plus des deux tiers vit dans des pays qui connaissent ou ont connu des conflits sérieux lors des 5 dernières années.

Réduire l'extrême pauvreté de moitié d'ici à 2015. Au rythme actuel d'une réduction annuelle d'environ 1 point en moyenne de l'incidence de la pauvreté dans les pays de la sous-région, il faudra encore 25 ans pour atteindre l'objectif de réduction de moitié du nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté national. Dans certains pays, la tendance actuelle semble indiquer une aggravation ou une stagnation plutôt qu'un recul de la pauvreté, notamment dans les zones rurales.

Assurer l'universalité de l'enseignement primaire. Au vu des performances des systèmes d'éducation dans les pays de la sous-région, l'objectif de scolarisation universelle semble encore bien élusif, malgré des progrès sensibles dans certains pays lors des cinq dernières années. Dans l'ensemble, les établissements scolaires connaissent de grandes difficultés soit pour accueillir tous les enfants en âge d'être scolarisés (problèmes

d'accès), soit pour les amener à sortir avec succès du cycle d'enseignement (problème d'achèvement). Par ailleurs, le taux de transition de l'enseignement primaire vers le secondaire demeure encore bien faible dans l'ensemble des pays de la sous-région. Parallèlement, et à quelques exceptions près, telles que la Gambie, l'objectif de **promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes** par le système éducatif semble tout aussi lointain. On note, en effet, que dans la plupart des pays de la sous-région, de nombreux obstacles tant culturels qu'économiques entravent encore sérieusement la scolarisation des filles et l'insertion des femmes dans le circuit économique formel. Comme indication, l'écart entre filles et garçon en terme de taux d'accès et de survie dans l'éducation primaire demeurent significatif (environ 16% d'écart en 2003) et encore plus prononcé dans l'éducation secondaire (environ 20% d'écart en 2003).

Réduire la mortalité infanto-juvénile de deux tiers. Les analyses diverses sur les progrès des pays vers les OMD indiquent qu'une quarantaine de pays en développement ont enregistré des avancés suffisantes à la fin du vingtième siècle pour diminuer de deux tiers d'ici à 2015 le taux de mortalité infanto-juvénile par rapport au niveau de 1990. Malheureusement, on observe des tendances inverses dans l'ensemble des pays d'Afrique de l'Ouest. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans demeure très élevé, de l'ordre de 188 pour 1000 en 2004 contre une moyenne de 122 pour 1000 pour l'ensemble des pays pauvres. Le Cap Vert constitue l'exception, avec un taux de 36 pour 1000 en 2004 contre 283 pour 1000 en Sierra Leone et 259 pour 1000 au Niger. On note même une stagnation dans bon nombre de pays, voire une hausse préoccupante dans les pays en conflit, notamment la Côte d'Ivoire (194 pour 1000) et le Libéria (235 pour 1000).

Réduire la mortalité maternelle de trois quarts d'ici à 2015. Comme l'enfance, la maternité demeure malheureusement encore bien trop associée à la vulnérabilité et la mortalité dans la sous-région, et beaucoup trop de femmes meurent des suites de complications de la grossesse et de l'accouchement. Malgré les volontés affichées par les Etats de mettre fin au décès et à l'invalidité des femmes en âge de procréer, on constate que dans l'ensemble de la sous-région, le taux de mortalité maternelle est encore élevé comparativement à l'ensemble des pays pauvres. Les gains demeurent encore précaires et bien loin de ce qui est requis pour atteindre les objectifs du millénaire.

Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies contagieuses. Au même titre que la lutte contre l'extrême pauvreté et la famine, les maladies infectieuses constituent un défi majeur pour les pays du sous-continent. En particulier, les diverses analyses d'impact montrent que la pandémie du VIH/SIDA impose un lourd fardeau économique et humain aux pays de la région et constitue un obstacle majeur au succès des stratégies de réduction de la pauvreté. Malgré des progrès encourageants dans certains pays (par exemple l'incidence du VIH/SIDA est restée faible au Sénégal, au Mali et au Niger), le VIH/SIDA a continué de progresser dans d'autres durant les 5 dernières années. Le taux moyen est demeuré élevé dans la sous-région (4%), quoique nettement en dessous (de moitié environ) du niveau des pays d'Afrique Australe. Plus préoccupante est la progression de l'incidence. Malgré les efforts consentis, tant dans la prévention que dans les traitements antirétroviraux, l'incidence a peu reculé depuis le début des années 2000. On estime qu'en 2005, le VIH/SIDA touche environ 5 millions d'adultes et d'enfants en Afrique de l'Ouest et 24,5 millions en Afrique Sub-saharienne, sur les 38,6 millions vivant avec le virus dans le monde.

De façon concomitante à la montée de l'incidence du SIDA, la sous-région a connu une recrudescence du paludisme, ce qui compromet l'objectif de réduire de trois quarts son incidence d'ici 2015. En conséquence, le paludisme demeure le premier facteur de morbidité des populations et la toute première cause de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans. En 2000, par exemple, on a enregistré 906 000 décès d'enfants de moins de 5 ans dans le monde, dont 880 000 (97%) en Afrique Subsaharienne et 360 000 (40%) en Afrique de l'Ouest. En proportion de la population totale de chaque pays, ce fléau fait des ravages dans presque tous les pays de la sous-région, plus particulièrement au Ghana avec un ratio de 11,3% de la population, au Bénin (10,4 %) et en Guinée (9,7 %).

Assurer une gestion durable des ressources naturelles, en particulier l'accès à l'eau potable. La plupart des pays de la sous-région ont formulé, avec l'appui du CILSS, des plans nationaux d'action environnementale (PNAE). Ces plans ont clairement défini des politiques de gestion rationnelle des ressources naturelles pour lutter contre les problèmes de déforestation, de désertification, de surpâturage, de surexploitation et d'érosion des sols, de l'érosion côtière et éolienne et de salinisation. Toutefois, faute de mobilisation de ressources financières de la part des partenaires financiers et techniques pour la mise en œuvre des projets et programmes identifiés par les pays, ces politiques n'ont pas suffi à enrayer la dégradation continue de l'environnement, en particulier dans les zones sahéennes. Dans certains cas, les problèmes ont été aggravés par les effets secondaires de politiques volontaristes de développement de certaines activités économiques, comme par exemple l'augmentation des superficies enclavées pour la culture du coton au Mali et au Burkina Faso. Dans d'autres cas, l'érosion est

consécutives à la persistance de techniques de production extensives et à faible productivité, comme la transhumance et l'exploitation abusive de bois de feu.

Outre la gestion rationnelle des ressources naturelles, il y a la question essentielle de l'accès à l'eau potable. Sur environ 1,1 milliard de personnes au monde qui n'ont pas accès à l'eau potable, 25% vivent en Afrique Subsaharienne et 10% en Afrique de l'Ouest, où près de la moitié de la population (42 %) n'a encore pas accès à l'eau potable. Outre le problème de l'accès à l'eau potable, la sous-région confronte d'autres défis dans la protection de l'environnement, notamment la gestion des déchets, la préservation de la biodiversité, la gestion de la fertilité des sols, l'exploitation des forêts pour le bois d'œuvre ainsi que des catastrophes naturelles. Seul un regain de conscience et une intensification du rythme d'exécution des plans nationaux pourraient permettre d'inverser sérieusement les tendances et remettre la sous-région sur le chemin critique de l'atteinte des OMD. Pour cela, il faut procéder à l'opérationnalisation des PNAE existants et appuyer les pays qui n'en disposent pas encore à faire diligence.

Créer un partenariat mondial pour le développement. Des progrès importants ont été enregistrés dans ce domaine, tant sur le plan africain (Union Africaine, NEPAD) qu'au plan multilatéral et par blocs régionaux. Dans ce même contexte, des Accords de Partenariat Economique (APE) sont en discussion entre les blocs régionaux (dont la CEDEAO) et l'Union Européenne. Ces accords visent à mieux conjuguer les politiques commerciales et celles de développement en combinant les objectifs de réduction des barrières au commerce aux objectifs de transformation économique des pays pauvres ainsi que leur plus grande intégration dans l'économie globale.

Sans doute le développement le plus saillant de ces dernières années en terme de partenariat « Nord-Sud » est l'allègement du fardeau de la dette pour les pays pauvres. Des progrès remarquables ont été accomplis dans ce domaine grâce à l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) et à la récente initiative d'annulation de la dette multilatérale du G8 (IADM, 2005). En Afrique de l'Ouest, la plupart des pays ont atteint le point de décision, à l'exception des pays en conflits, dont le Liberia, la Côte d'Ivoire et le Togo. Mieux, près de la moitié des pays ont déjà atteint le Point d'Achèvement et obtenu un allègement considérable de la dette, notamment le Burkina, le Bénin, le Ghana, le Mali, le Niger et le Sénégal.

2. Les priorités de la stratégie régionale de lutte contre la pauvreté en Afrique de l'ouest

Les orientations et politiques de la stratégie régionale peuvent être résumées en quatre grands axes d'intervention :

- Axe 1 : La gestion des défis transnationaux, notamment les conflits et la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance pour renforcer la cohésion sociale dans les pays;
 - Axe 2 : L'intégration approfondie de l'espace économique pour réduire les coûts et accroître la compétitivité afin d'accélérer la diversification et intensifier la croissance ;
 - Axe 3 : Le développement/interconnexion des infrastructures en support à l'intégration de l'espace économique et à l'amélioration de sa compétitivité;
 - Axe 4 : Le renforcement du capital humain et la facilitation de sa mobilité à travers l'espace commun pour soutenir la croissance et la rendre aussi distributive.
-
- **Axe 1 : La gestion des conflits et la promotion de la bonne gouvernance pour renforcer la cohésion sociale et l'efficacité des politiques**

La gestion et la prévention des conflits

Parmi les grands maux qui frappent la sous-région, nul n'a été plus déstabilisant et plus appauvrissant à tous les égards que les conflits. Les conflits sont également par essence un vrai défi « régional » : (i) ils ont des causes que l'on retrouve dans tous les pays de la sous-région, notamment la pauvreté et les diverses formes de marginalisation concomitantes, ainsi que la mauvaise gouvernance ; (ii) ils ont des conséquences qui transcendent leurs « foyers » et affectent les pays voisins (des « externalités » régionales) et (iii) par conséquent, la gestion ou prévention effective excède les capacités des pays pris individuellement et requiert une action concertée voire même une approche intégrée.

Le coût humain et social direct et indirect des conflits dans la sous-région est considérable, bien que parfois difficilement quantifiable. Par exemple en 2003, on estime que deux personnes sur trois (65%) en Afrique de l'Ouest (CEDEAO) vivent dans un pays sévèrement affecté par des conflits, ce qui constitue l'incidence la plus élevée parmi les blocs régionaux. Les conséquences humaines et sociales sont catastrophiques et affectent disproportionnellement les populations les plus vulnérables, notamment les pauvres, les femmes et les enfants.

De plus, les effets transcendent les « foyers » nationaux et affectent les pays voisins. C'est le cas des vastes mouvements migratoires au sein comme au-delà des frontières nationales. Ces populations survivent dans des conditions précaires et dans le désarroi, avec des difficultés considérables d'intégration dans les sociétés d'accueil et dans l'incertitude d'un prompt retour dans leurs pays d'origine. Par exemple, on note que les conflits en Sierra Leone et au Libéria sont à l'origine d'une population réfugiée correspondant à 15% de la population de la Guinée, un des principaux pays d'accueil. En Côte d'Ivoire, on estime que plus de 800 000 personnes ont été déplacées et 400 000 résidants ont été forcés de quitter le territoire. Ces déplacements entraînent des coûts sociaux et économiques très importants, à la charge des populations déplacées, des populations d'accueil et plus généralement des économies des pays « foyers » comme des pays voisins. Ces conditions précaires, les conduites induites de survie et les violences et abus concomitants sont très favorables à l'expansion d'autres « maux » redoutables, notamment les maladies transmissibles telles que le VIH/SIDA.

Le coût économique des conflits est tout aussi considérable et « régional ». De façon générale, la destruction des infrastructures économiques et du capital humain ainsi que le détournement systématique des dépenses publiques du développement vers la défense constituent autant de facteurs qui découragent l'investissement privé, entravent la production et le commerce, et donc compromettent les perspectives de diversification, de croissance soutenue et de réduction de la pauvreté. De plus, les conflits ont des effets de contagion et de paupérisation qui se propagent très vite d'un pays à l'autre de la sous-région.

Au total, à cause des effets de paupérisation d'une part et des externalités régionales d'autre part, les conflits constituent le principal défi qui interpelle la sous-région et le plus grand obstacle à l'efficacité des politiques nationales de réduction de la pauvreté et du progrès vers les OMD. Par conséquent, ***la prévention et la résolution des conflits constituent la toute première priorité de la stratégie régionale de réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest.***

Les Etats membres de la CEDEAO ont déjà réalisé des avancées louables en matière de gestion des conflits. Après l'expérience de l'approche d'intervention directe et essentiellement militaire (cas de l'ECOMOG dans le conflit libérien), la sous-région a progressivement mis en place une approche plus compréhensive et mieux « intégrée » pour gérer les conflits. Cette nouvelle approche met l'accent sur la prévention effective et la « contenance » rapide des conflits ainsi que la gestion du retour à la paix et au développement par la réinsertion des combattants dans la vie économique, politique et sociale. On note parmi les acquis importants la mise en place – pour l'ensemble de la CEDEAO – du « *Mécanisme de Prévention, Gestion et Résolution des Conflits, de Maintien de la Paix et de la Sécurité* ». Ce mécanisme comporte un système d'alerte précoce ainsi qu'un système de déploiement et de support des opérations de maintien de la paix. En outre, la CEDEAO est devenue particulièrement proactive et a acquis une expérience considérable dans la « *Diplomatie Préventive et la Médiation* », qu'elle mène presque toujours en concertation avec les Nations Unies et l'Union Africaine. Cette attitude proactive a été particulièrement mise en exergue dans la gestion des conflits en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire et au Togo. Dans le même temps, la sous-région a aussi considérablement gagné en savoir-faire en matière de développement et mise en œuvre de programmes de « *Désarmement, Démobilisation et Réinsertion* » (DDR) ainsi qu'en matière d'assistance humanitaire reliée aux conflits.

Les organisations régionales sont résolues à travailler étroitement avec les Etats membres afin de renforcer les dispositifs de *prévention* des conflits et en assurer une mise en œuvre effective dans les pays. A court terme, il s'agit : (i) d'assurer un meilleur relais au niveau national des décisions prises au niveau régional ; (ii) de développer des programmes spécifiques pour protéger et réintégrer les enfants soldats et les femmes combattantes dans la vie économique et sociale ; (iii) d'établir une politique de savoir-faire commun sur les programmes DDR de la région et (iv) de renforcer le développement communautaire, les réseaux d'information locaux, les modes de prévention des conflits à la base.

La promotion de la bonne gouvernance politique

Les analyses comme l'expérience des pays montrent que les conflits sont souvent le résultat de deux facteurs clés qui constituent un cercle vicieux, d'une part la pauvreté extrême et les différentes formes d'inégalités, d'exclusion et d'aliénation qui touchent disproportionnellement certaines couches sociales, et d'autre part la

mauvaise gouvernance tant dans la gestion des richesses communes et des biens et services publics (*gouvernance économique*) que dans l'exercice du pouvoir politique (*gouvernance politique*).

Il est encourageant de constater que nombre de pays de la sous-région qui ont été victimes de conflits ont déjà mis en place des dispositifs importants pour renforcer le processus démocratique. On note, par exemple, *l'Institut pour la Paix et la Résolution des Conflits* et le *Plan National d'Action sur les Conflits* au Nigeria, la *Commission Electorale Indépendante* au Bénin, au Ghana et au Niger, la facilitation du recours des populations au système judiciaire et la mise en place de la *Commission Nationale de Réconciliation* au Ghana, etc.

Ces expériences ont déjà porté des fruits. En particulier, et malgré quelques insuffisances, le processus électoral s'est considérablement consolidé lors des dix dernières années dans nombre de pays de la sous-région, qui ont connu au moins deux élections présidentielles successives sans perturbations notoires (le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, le Mali, le Niger, le Nigeria et le Sénégal). Ces élections ont parfois résulté en l'alternance sans conflits au niveau des partis au pouvoir, notamment au Ghana, au Bénin, au Mali et au Sénégal. Ces expériences devront être renforcées, étudiées et étendues à l'ensemble des pays de la sous-région afin de promouvoir la démocratie et améliorer ainsi la gouvernance politique.

Au plan régional et en conformité avec les dispositions de l'Union Africaine (UA), les organisations régionales visent à engager les Etats dans un processus d'harmonisation des constitutions et des législations électorales (durée et limites des mandats, conditions d'éligibilité, etc.) afin de favoriser la convergence politique et l'essor d'une culture de la démocratie et la diversité dans la sous-région. L'harmonisation concerne en particulier les institutions et procédures d'organisation des élections (par exemple la généralisation de la Commission Electorale Indépendante et la limitation des mandats présidentiels), et surtout la réaffirmation des Libertés et des Droits des citoyens et la mise en pratique des dispositifs de protection et de promotion de ces libertés. Pour faciliter ce processus, les organisations régionales entendent œuvrer pour faciliter l'émergence des institutions et des activités privées de sondage d'opinions. L'objectif est de favoriser l'émergence d'une opinion publique plus consciente et mieux informée grâce au développement d'un vrai marché de l'information sur les préférences des populations, tant sur les candidats aux postes publics que sur la qualité des services publics et la gestion des affaires communes.

La promotion de la bonne gouvernance économique

La gestion efficace et transparente des richesses communes et des services publics permet à la fois d'accélérer le développement et de renforcer la cohésion sociale, et constitue donc un instrument clé pour simultanément réduire la pauvreté et prévenir les conflits. La gouvernance économique comprend plusieurs composantes, dont : (i) la gestion administrative directe (la gestion stratégique - de la planification à la budgétisation, la gestion des finances publiques – la mobilisation et affectation des ressources et l'exécution efficace des budgets et des actions) ; (ii) la gestion des services publics (sociaux, infrastructures, de façon plus ou moins déconcentrée ou décentralisée.) ; et (iii) l'appui indirect au développement du secteur privé par le renforcement de la concurrence, des marchés et du cadre général des affaires.

La planification stratégique avec le DSRP et la gestion axée sur les résultats. Les pays de la sous-région ont connu des innovations importantes depuis l'adoption des DSRP et ont progressivement évolué vers une gestion stratégique basée sur les objectifs et les performances. Ce processus a été accompagné par les partenaires au développement. En effet, après l'abandon des plans quinquennaux des années 60-70, et le passage à une période de gestion financière de court terme centrée sur l'assainissement des finances publiques, les pays ont progressivement renoué avec la gestion stratégique dans le contexte des nouvelles générations des DSRP.

Des efforts notoires ont été faits dans certains pays pour décliner le DSRP en stratégies sectorielles et mieux aligner la budgétisation de l'Etat sur les besoins et les priorités de ces stratégies. En particulier, le Ghana, le Burkina Faso et le Bénin ont mis en œuvre des cadres des dépenses à moyen terme (CDMT) ainsi que des budgets-programmes sectoriels qui servent à mieux affecter les ressources budgétaires aux secteurs et ministères en tenant compte des besoins des programmes prioritaires de la SRP. Dans le processus, une attention accrue est accordée à la question essentielle du suivi et évaluation. En particulier, les DSRP, les stratégies sectorielles, les CDMT et les budgets de programmes comportent des indicateurs de suivi qui permettent de cibler des objectifs et suivre le cheminement progressif vers ces objectifs, y compris les OMD, au fur et à mesure que les programmes, projets et actions sont exécutés. Cette ligne intégrée d'instruments de gestion (DSRP, stratégies sectorielles, CDMT, budgets de programmes et mécanismes statistiques et institutionnels de suivi et évaluation) constitue désormais la pièce maîtresse autour de laquelle les Etats ont progressivement renoué avec la planification stratégique et progressent vers une gestion axée sur des objectifs et les performances.

Le ciblage d'objectifs communs (éducation universelle, réduction de la mortalité, stabilité macroéconomique et croissance soutenue, etc.) ainsi que l'efficacité accrue des actions des Etats résultant de l'harmonisation des standards et de la généralisation des principes et des instruments de gestion stratégique axée sur les résultats peuvent considérablement favoriser la convergence économique et sociale entre les pays de la sous-région. Pour cela, des efforts concertés avec les organisations régionales ainsi que les partenaires au développement devront être consentis afin de favoriser la généralisation de cette démarche stratégique à l'ensemble des pays.

La gestion des finances publiques. Dans ce domaine, des efforts considérables ont été consentis lors des dix dernières années par les Etats dans le cadre des programmes de réformes structurelles. En particulier, des progrès importants ont été enregistrés dans les pays en matière de transparence, de responsabilisation et d'intégrité dans la gestion des finances publiques. Ces progrès sont les résultats de la mise en œuvre des Programmes nationaux de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption par les Etats, souvent appuyés par les partenaires au développement. Dans ce cadre, des institutions de renforcement du contrôle financier ont été créées ou renforcées, et la plupart des Etats disposent de Chambres des comptes, avec différents degrés d'autonomie (Cours des Comptes autonomes – Burkina Faso, la Guinée Bissau et le Sénégal – ou Chambres des Comptes logées dans la Cour Suprême - Bénin, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, etc.). Dans tous les cas, des efforts sont consentis en vue de rendre les institutions de contrôle fiduciaire indépendantes et autonomes, tant sur le plan financier que politique.

Ce processus est accompagné par des efforts régionaux. Par exemple, l'UEMOA a élaboré un guide à l'usage des cours des comptes afin d'harmoniser les procédures de contrôle. De même, un code de transparence dans la gestion des finances publiques a été adopté ainsi qu'un référentiel comptable ouest africain (Système comptable ouest africain, SYSCOA) pour standardiser les pratiques en matière de comptabilité publique et améliorer la traçabilité des dépenses. Aussi, la plupart des pays de la CEDEAO participent à des initiatives complémentaires importantes pour lutter contre la corruption et améliorer l'efficacité de la gestion des ressources publiques. Par exemple, les pays ont renforcé leur *système de passation des marchés publics* afin de les rendre moins opaques et plus concurrentiels. Les pays de l'UEMOA participent à l'initiative internationale de lutte contre le blanchissement des capitaux et ont créé à cet effet des *Cellules Nationales de Traitement de l'Information Financière (CENTIF)*.

La gestion des services publics constitue un autre domaine de la gouvernance économique où le cadre régional peut faciliter les émulations. Comme dans les cas précédents, les Etats de la sous-région ont mis en œuvre des programmes importants de réformes structurelles qui ont conduit à l'amélioration de la gestion des services publics. En particulier et dans le cadre des DSRP, des politiques de *décentralisation* ont été mises en œuvre pour mieux rapprocher les services des usagers et en améliorer ainsi la qualité, l'accès et l'efficacité. Ces réformes concernent les services sociaux de base tels que l'éducation et la santé, mais aussi la gestion des services d'infrastructure, comme les routes, l'électricité et l'eau. Là encore, il s'agit de domaines déjà bien couverts dans les programmes nationaux et où le concours régional devra prendre la forme de sensibilisation et de partage d'expérience entre pays sur les exemples de bonnes pratiques.

La promotion de la concurrence et d'un cadre propice à l'essor du secteur privé constitue aussi une composante de la gouvernance économique et un pilier des stratégies nationales. Dans ce domaine plus que dans les cas précédents, la stratégie régionale a un rôle déterminant à jouer en complément des politiques nationales. Il s'agit de renforcer la concurrence, de favoriser la création des unités de production de tailles plus importantes et réduire les coûts dans l'espace sous-régional. C'est précisément l'objectif des politiques d'intégration des marchés, tant pour les biens et services que pour les facteurs, qui sont résumées dans les sections ci-après.

➤ **Axe 2 : L'intégration approfondie de l'espace économique pour réduire les coûts et accroître la compétitivité afin d'accélérer la diversification et intensifier la croissance**

Réduire la pauvreté de façon substantielle et soutenue nécessite de relever la croissance du revenu par tête d'au moins 2 points au-dessus du niveau que connaissent encore l'ensemble des pays de la région (~1 à 2% l'an sur les 5 dernières années). Pour cela, et concomitamment à l'attention accrue aux grands défis transnationaux mentionnés précédemment, les pays de la sous-région sont résolus à intensifier l'intégration économique sous toutes ses formes – macro, commerce, infrastructure, etc. – pour en faire un vrai levier de la diversification et de la croissance. L'objectif central de cet axe stratégique est de créer un espace économique commun, large, ouvert, qui favorise les économies d'échelle et les effets de concurrence grâce à la libre circulation des opérateurs, des facteurs et des biens. Un tel espace « défragmenté » est aussi plus compétitif et à même de catalyser l'investissement privé local et étranger, et donc d'accélérer la diversification et intensifier la croissance. Cet axe stratégique comprend : (i) les politiques macroéconomiques qui visent à renforcer la stabilité macro, (ii) les politiques commerciales qui visent à intégrer le marché des biens et des services marchands et (iii) les politiques de développement et d'intégration du marché des facteurs.

Le renforcement de la stabilité macroéconomique

La stabilité macroéconomique est essentielle pour contenir l'inflation, maintenir ainsi le pouvoir d'achat des populations, réduire les risques des investisseurs et créer des conditions propices à la croissance soutenue du revenu. Les politiques régionales concernent l'harmonisation des politiques monétaires, fiscales et budgétaires afin de favoriser la convergence et la stabilité macroéconomique. En particulier, les politiques monétaires visent à maintenir un régime de change stable, crédible et favorisant également la compétitivité des économies. Les politiques fiscales et budgétaires visent à assainir les finances publiques et réduire l'endettement ainsi qu'à mieux orienter les dépenses publiques vers les secteurs productifs et les secteurs sociaux afin d'impulser la croissance et le développement.

La sous-région a connu des avancées importantes en matière d'harmonisation des politiques macroéconomiques, plus particulièrement au sein de l'UEMOA. Ces avancées comprennent (i) une politique monétaire intégrée et gérée par la BCEAO, (ii) une harmonisation accrue de la fiscalité interne et de porte et (iii) un processus formel de surveillance multilatérale pour contenir les déséquilibres des finances publiques et favoriser la convergence. Depuis les années 2000 en particulier, le modèle UEMOA est devenu la référence pour les politiques de coopération macroéconomique au sein de la CEDEAO. Dans ce cadre, des programmes régionaux importants ont été initiés par la Commission de la CEDEAO pour le renforcement des politiques macroéconomiques au sein de la Communauté. Là aussi, le cadre et les politiques régionales étant en place, le défi est dans l'exécution rigoureuse par les Etats.

L'assainissement du cadre macroéconomique. Il s'agit du renforcement du mécanisme de la *Surveillance Multilatérale* à travers la consolidation du *Pacte de Convergence* et l'affinement des *critères de convergence* au sein de l'UEMOA. Aussi, avec l'avènement des DSRP et des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), une attention accrue devra être accordée à l'allocation des dépenses entre secteurs (infrastructures, secteurs sociaux, etc.), ainsi qu'à la cohérence induite entre dépenses d'investissement et dépenses de fonctionnement.

Au niveau de la CEDEAO, la Commission entend poursuivre la politique d'harmonisation des critères de convergence avec l'UEMOA par un fonctionnement effectif du mécanisme de la surveillance multilatérale au sein de la Communauté. Cette harmonisation est aussi nécessaire pour la convergence des politiques monétaires pour les pays hors UEMOA. Pour ce faire, il faudra que la Commission redouble d'efforts pour renforcer et rendre plus opérationnels les Comités Nationaux de Coordination (CNC) de la CEDEAO, qui ont été créés à l'image des CNPE de l'UEMOA.

Le renforcement de la convergence des politiques monétaires. L'objectif est de créer les conditions propices à l'avènement d'une monnaie unique dans l'espace CEDEAO. A cet effet, la libéralisation progressive des marchés des devises dans les pays clés (Ghana et Nigéria) et les ajustements des taux de change et dans le cadre des programmes d'ajustement structurel dans les pays de l'UEMOA ont largement contribué à l'équilibre de ces taux, favorisant ainsi la convertibilité des opérations du compte courant de la plupart des Etats membres. A court terme, la priorité est d'œuvrer pour une plus grande convergence des politiques macroéconomiques entre les pays membres de la « seconde » zone monétaire, plus particulièrement entre le Ghana et le Nigeria, afin de mieux crédibiliser le projet de création d'une seconde zone monétaire. Ensuite, il faudra assurer une plus grande convergence entre les deux zones afin de hâter la création d'une monnaie unique.

L'harmonisation des politiques fiscales. Au sein de l'UEMOA, et au-delà de l'instauration d'un Tarif Extérieur Commun (TEC), des efforts importants ont porté sur l'harmonisation des législations relatives à la TVA, aux droits d'accises, à la fiscalité applicable aux produits pétroliers et aux petites et moyennes entreprises. Pour le moyen terme, les Etats membres entendent mettre en place un dispositif de suivi rigoureux des réformes afin d'en assurer la mise en œuvre effective. Pour les autres Etats de la CEDEAO, les efforts d'harmonisation ne sont pas encore clairement et formellement à l'ordre du jour même si dans le cadre de l'identification des critères de convergence, des objectifs de pression fiscale ont déjà été fixés. Une étude importante est en cours sur les fiscalités indirectes dans les Etats membres de la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO), qui devra déboucher sur une démarche formelle d'harmonisation des fiscalités dans ces pays.

L'intégration approfondie du marché des biens et services

Réduire effectivement les barrières au commerce régional et global. L'intensification du commerce régional et global constitue le principal levier pour catalyser la transformation des économies, intensifier l'investissement et accélérer la croissance. En particulier, la promotion des exportations hors zone, vers un marché mondial bien plus concurrentiel et bien plus large que les marchés pauvres, segmentés et donc étroits de la sous-région

constitue un catalyseur pour la transformation des économies. A son tour, promouvoir effectivement les exportations ou gagner du terrain sur les importations exige une amélioration substantielle de la compétitivité globale de l'espace économique sous-régional. Les Organisations régionales et les Etats membres sont bien conscients de cet impératif et sont résolus à créer un véritable marché commun, ouvert et compétitif, et qui serve de plateforme aux opérateurs pour intégrer l'économie globale. Pour cela, ils entendent renforcer, et surtout plus efficacement mettre en œuvre, les politiques commerciales communes, tarifaires et autres, ainsi que les politiques d'intégration du marché financier, au sein de l'UEMOA comme dans l'ensemble de la CEDEAO.

Comme ailleurs, on note un écart préoccupant entre l'effervescence des accords et des protocoles, et la réticence ou timidité des Etats membres dans la mise en œuvre effective. En effet, l'UEMOA a connu des avancées louables dans la *mise en place* du TEC, y compris l'adoption des mesures d'accompagnement du schéma de libéralisation des échanges communautaires (harmonisation des instruments douaniers et statistiques tels que les certificats d'origine, la nomenclature douanière et statistique et la déclaration en douane). Toutefois, les indicateurs de résultat révèlent que la mise en œuvre effective est encore bien en deçà des objectifs visés. Par exemple, les calculs basés sur les importations indiquent que les tarifs effectifs et les taux de protection sont encore élevés dans la zone, globalement plus proches de 20% que de la moyenne simple de 15% visé par le TEC. De plus, malgré des efforts considérables de la part des organisations régionales, de nombreux obstacles non tarifaires demeurent encore, qui gênent plus particulièrement le commerce transfrontalier où intervient un grand nombre de petits opérateurs, en particulier les femmes.

La grande priorité en matière de politique commerciale dans l'UEMOA est donc la mise en œuvre effective du TEC et l'intensification des mesures de facilitation du commerce par les pays. A cet égard, la Commission et les pays membres entendent redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les mesures spécifiques suivantes : (i) la mise en place d'un dispositif de surveillance commerciale basé sur des indicateurs de suivi d'exécution, de résultats et d'impacts, (ii) l'accélération des travaux d'harmonisation des législations sur les codes douaniers et les exonérations douanières et (iii) l'accélération de la mise en œuvre effective des lois sur la concurrence dans tous les pays de l'Union.

Ils entendent aussi accorder une attention accrue à *la facilitation des échanges dans l'Union, y compris pour le commerce transfrontalier*. Pour cela, il faudra mettre l'accent sur la mise en œuvre des programmes prioritaires suivants : (i) le programme communautaire de construction de postes de contrôle juxtaposés aux frontières entre les Etats membres ; (ii) le programme de simplification et d'harmonisation des procédures administratives et du transit portuaire; (iii) le programme des corridors d'infrastructures comprenant un observatoire des pratiques anormales sur ces corridors ; (iv) le programme régional de facilitation des transports et transit routiers inter Etats (TRIE) et (v) l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers et portuaires.

Certains pays de la CEDEAO hors UEMOA ont déjà entrepris des réformes importantes dans les politiques commerciales dans le cadre des programmes d'ajustement. Cela doit être généralisé aux autres pays. En particulier, le Ghana a libéralisé les échanges et considérablement simplifié la structure des tarifs, ce qui a réduit le taux moyen simple et sa dispersion au niveau de l'UEMOA (environ 15%). A l'inverse et malgré des efforts récents, le Nigeria – qui représente presque la moitié du PIB, de la population et des échanges dans la sous-région – est encore relativement en retard par rapport au Ghana et à l'UEMOA quant à la mise en œuvre des réformes commerciales. Un rattrapage rapide par le Nigeria est essentiel pour crédibiliser la zone de libre échange de la CEDEAO et envisager la progression rapide vers une union douanière avec la mise en place éventuelle d'un TEC pour la sous-région.

La mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce devra aussi profiter aux échanges transfrontaliers, souvent « informels », et qui comprennent les « petits opérateurs », notamment les femmes et les pauvres. En particulier, une partie non négligeable des populations au Bénin et au Niger « vivent » du commerce transfrontalier avec le Nigeria.

Etablir des normes pour faciliter l'exportation des produits de la sous-région. La plupart des produits commercialisés dans la sous-région ou exportés hors de la région sont des produits « du crû » ou de première transformation (par exemple les produits agro-industriels). Le plus grand obstacle que rencontrent ces produits pour pénétrer les marchés internationaux est de nature non tarifaire, notamment la question des normes de qualité. Même en l'absence de tarifs, les normes de qualités deviennent de plus en plus exigeantes, particulièrement sur le marché européen, notamment en ce qui concerne les produits périssables (fruits et légumes, viandes, etc.) ou de l'artisanat qui constituent l'essentiel des exportations des pays de la zone en dehors des produits traditionnels de rente (café, coton, cacao). Les questions de normes et de certification se posent également pour les produits vivriers commercialisés dans la sous-région, tels que la banane plantain, le niébé, le manioc et les produits de

l'élevage. C'est pourquoi la promotion du commerce régional et global requiert un effort communautaire important en matière d'établissement de normes de qualité et de mécanismes sous-régionaux de certification et d'accréditation sur la qualité des produits.

L'intégration approfondie du marché des facteurs et le renforcement du secteur privé

Approfondir le marché financier et développer des produits financiers pour les pauvres. L'approfondissement du marché financier et son extension vers les pauvres, notamment dans les zones rurales, constitue un défi majeur pour la diversification et la croissance inclusive dans la sous-région. La faiblesse du taux d'investissement dans les pays de la sous-région (environ 20,0% du PIB en 2003) a pour cause principale l'insuffisance de l'épargne intérieure, du crédit et de l'investissement étranger (seulement 2% du PIB). Promouvoir la diversification pour accélérer la croissance requiert un taux d'investissement plus élevé et une plus grande efficacité du capital. A cette fin, les pays de la sous-région sont déterminés à intégrer et approfondir le marché financier. Comme pour le marché des biens, l'objectif est de défragmenter – et donc élargir – les marchés financiers, de diversifier les produits et donc réduire les risques. Cela favorisera les effets d'échelle et la concurrence, contribuant ainsi à réduire les coûts et améliorer la qualité des services, et à promouvoir des instruments de financement de long terme pour soutenir l'investissement et la croissance.

La sous-région a fait des avancées considérables en matière de système financier, notamment dans la zone UEMOA. Celle-ci comprend un marché financier intégré comportant (i) un système de paiement en voie de modernisation et (ii) une bourse régionale des valeurs mobilières (actions, obligations et bons du trésor). L'ensemble de la sous-région a vu aussi l'essor d'institutions financières régionales crédibles, notamment des banques commerciales telles qu'ECOBANK et BOA, et des banques de développement telles que la BOAD de la zone UEMOA et la BIDC de la CEDEAO.

Pour le moyen terme, le principal défi est le développement de produits financiers de long terme pour les investissements et dans le cadre de la CEDEAO. Pour cela, il est important de poursuivre les efforts d'amélioration du fonctionnement de la bourse régionale de l'UEMOA et surtout de favoriser son interconnexion avec les marchés du Ghana et du Nigeria. Cela permettra d'élargir la liste des entreprises cotées sur les différents marchés grâce au « cross-listing », et donc de mobiliser des ressources plus considérables, notamment en provenance du Nigeria, de mieux diversifier les risques et d'utiliser la bourse comme un tremplin pour faciliter l'investissement étranger, notamment dans les grands projets industriels ou d'infrastructure.

Parallèlement aux efforts d'approfondissement du marché « formel », une attention accrue devra être consacrée au développement de produits financiers adéquats pour les petits opérateurs et les pauvres. En effet, la difficulté d'accès au crédit pour financer l'investissement ou les activités de production et de commercialisation constitue l'une des principales entraves à l'insertion des pauvres et des populations rurales dans le circuit économique. Les consultations participatives dans les pays de la sous-région ont souvent placé cet obstacle au côté des infrastructures comme les deux plus grands facteurs de marginalisation et de perpétuation de la pauvreté. C'est pourquoi dans les DSRP nationaux, l'extension des services financiers aux populations pauvres et aux zones rurales constitue un instrument clé des stratégies d'inclusion.

Faciliter la libre circulation des personnes et l'accès aux activités productives. L'Afrique de l'Ouest a toujours été le foyer de vastes mouvements migratoires, en particulier dans les régions soudano-sahéliennes. Ce processus s'est amplifié avec les difficultés écologiques, en particulier la sécheresse des années 1970-1980 au Sahel qui a entraîné une forte migration vers les pays côtiers. Les difficultés économiques dans certains pays et les conflits ont aussi amplifié les mouvements migratoires entre pays de la sous-région. Le recoupement de diverses sources de données révèle qu'environ 4% de la population ouest africaine est concerné par les déplacements extraterritoriaux, et dans les grands centres économiques des pays côtiers (Abidjan, Accra, etc.), environ un quart de la population est constitué de migrants. Les causes sont nombreuses et complexes : exode rural, colonisation agricole, déplacements dus aux conflits ou simplement recherche de meilleures opportunités économiques.

De façon générale, les migrations « volontaires » (c'est-à-dire à la recherche de meilleures opportunités économiques) conduisent à l'agglomération de la force de travail dans les « pôles » de développement. Elles sont donc propices à la transformation et l'accélération de la croissance dans les pays/zones d'accueil. En retour, les transferts monétaires des travailleurs migrants vers les zones d'origine et leur contribution à l'épargne et l'investissement constituent des mécanismes importants de redistribution des fruits de la croissance vers ces zones. En cela, la migration est un facteur de transformation économique, de croissance et de réduction de la pauvreté.

Toutefois, le fait que les pays d'accueil rencontrent des difficultés à gérer des migrations peut aussi contribuer à accentuer la pauvreté et couvrir des tensions. Non effectivement intégrés dans le circuit économique, les migrants se retrouvent parfois entassés dans des « poches » de pauvreté en zones périurbaines, notamment dans les villes côtières. Cela exerce des pressions considérables sur les infrastructures et les services sociaux souvent déficients dans ces zones, aggrave l'exclusion et la marginalisation et nourrit des préjugés, des tensions et des conflits entre les populations. Ces problèmes tendent à s'accroître et à dégénérer en crises sporadiques lorsque les pays d'accueil traversent des périodes de difficultés économiques ou de tensions politiques.

A cause des effets bénéfiques sur la transformation économique, la croissance et la redistribution de ses fruits autant que pour les risques de tensions et de conflits, une gestion plus cohérente de la migration constitue une priorité pour la stratégie régionale de lutte contre la pauvreté en Afrique de l'Ouest. Là aussi, il est encourageant de reconnaître les acquis importants déjà réalisés dans le cadre de la CEDEAO. Un protocole est en place pour promouvoir la libre circulation des personnes, assurant les droits de passage et d'établissement des personnes d'un Etat à l'autre. Ces dispositifs ont favorablement affecté les mouvements migratoires (par exemple le droit de circulation dans l'espace sans passeport ni visa pour les ressortissants de la sous-région, le droit de s'établir et d'exercer une profession, etc.).

Faciliter l'accès à l'emploi et à la propriété. Au delà de la question des migrations discutée plus haut, les Etats membres de la CEDEAO doivent se confronter à d'autres aspects tout aussi importants de l'intégration du marché du travail. Il s'agit non seulement de droit à l'emploi, mais également d'accès aux actifs productifs. Contrairement aux touristes et aux réfugiés, les migrants sont à la recherche d'activités productrices, comme employés ou opérateurs privés, dans l'agriculture ou les industries et les services. A cet égard, on note que les travailleurs et opérateurs privés ne jouissent pas des droits homogènes d'un pays à l'autre à cause de l'hétérogénéité des législations concernant le marché du travail. Une harmonisation est nécessaire pour assurer aux migrants les mêmes droits aux activités productrices dans tous les pays de la communauté.

Appui institutionnel au secteur privé, notamment les PME/PMI. L'Afrique de l'Ouest est encore perçue comme un environnement peu attractif à l'investissement direct étranger (IDE) pourtant reconnu comme un catalyseur de la transformation et la croissance. La part de l'IDE dans le PIB de la CEDEAO n'est que de 2,2%, contre 2,1% pour l'ensemble de l'Afrique Sub-saharienne, et cette part est encore plus insignifiante lorsqu'on enlève les investissements dans le secteur minier et dans les infrastructures. Ceci est le résultat de contraintes qui pèsent sur l'environnement des affaires dans la sous-région, notamment la taille réduite des marchés, l'instabilité et les risques politiques, l'insuffisance de la libéralisation, les pesanteurs bureaucratiques et la mauvaise gouvernance (corruption, insuffisances du système juridique et judiciaire, etc.), les services d'infrastructures coûteux, irréguliers ou de qualité insatisfaisante (eau, électricité, transport, télécommunications). A cela s'ajoutent les rigidités du marché du travail dont la main d'œuvre est peu qualifiée, une fiscalité encore trop pénalisante pour les opérateurs formels et le faible niveau de développement du marché financier.

Les organisations régionales ont aussi pour mission de contribuer au renforcement institutionnel du secteur privé dans la sous-région. Spécifiquement, il s'agit de renforcer les organisations représentatives du secteur privé (Association des Chambres de Commerce, etc.), de faciliter les échanges et encourager les « joint-ventures ». Dans cet élan, une attention particulière devra être accordée aux PME/PMI. Des actions sont en cours dans ce domaine, qu'il faudra intensifier. Par exemple, la Commission de l'UEMOA, la BOAD et la BCEAO ont conduit une étude récente sur la promotion et le financement des PME. Celle-ci a débouché sur un programme d'actions pour la promotion et le renforcement institutionnel des PME dans l'Union. D'autre part, dans le cadre de la composante « Information et Dialogue » du volet secteur privé du PARI II, la Commission a bénéficié d'un financement pour appuyer la concertation au niveau sous-régional. Cela a permis de soutenir la création de l'Organisation Professionnelle des Industries Cotonnières et Textiles (OPICT) qui vise la promotion de l'industrie textile de la sous-région.

➤ **Axe 3 : Le développement/interconnexion des infrastructures en support à l'intégration de l'espace économique et à l'amélioration de sa compétitivité**

L'intégration des services d'infrastructure – transport, énergie et télécommunication – constitue le troisième axe parmi les priorités de la stratégie régionale. Elle vise à « interconnecter » les marchés et constitue en cela un complément important aux politiques d'intégration des marchés des biens et des facteurs. Cet impératif a également été bien perçu au plan continental, comme cela est démontré par la vaste composante infrastructure du NEPAD.

Par analogie à la distinction faite plus haut entre le marché des biens et celui des facteurs de production (travail, finance, terre, etc.), il est pertinent de distinguer (i) le développement (construction, maintenance et

interconnexions) des infrastructures comme facteurs de production et (ii) l'intégration du marché des services dérivés. Le premier cas (le développement des capacités physiques pour le service de la sous-région) comprend à son tour trois types d'investissements : (i) les investissements d'infrastructure qui demeurent dans le patrimoine national, qui ne nécessitent pas d'interconnexions « physiques », mais qui servent la sous-région et le reste du monde (par exemple les ports maritimes et les aéroports) ; (ii) les investissements nationaux mais dont le développement doit être mieux coordonné entre Etats afin de mieux en « exporter » les services dans la sous-région (par exemple, les centrales et barrages dans le contexte d'interconnexions électriques, le réseau routier CEDEAO, etc.) et (iii) les investissements « conjoints » qui impliquent plusieurs Etats bénéficiaires et des structures privées (par exemple le projet de Gazoduc Nigeria-Ghana, et l'aménagement des bassins du Sénégal ou du Niger).

Dans le deuxième cas, il s'agit de l'intégration du marché des services d'infrastructure, qui s'inscrit dans le cadre de l'intégration commerciale, plus particulièrement les politiques de facilitation du commerce (des transports et des transits entre Etats et avec le reste du monde). Les actions prioritaires pour ces deux aspects de la coopération régionale pour le développement et l'intégration des services d'infrastructure sont résumées ci-après pour chaque type d'infrastructure.

Les transports

Les transports routiers. Un effort important a été consenti dans le cadre de la CEDEAO pour développer un réseau routier structurant pour l'ensemble de la sous-région. En particulier, on note que le réseau prioritaire de « routes CEDEAO » a été achevé à près de 90%. De façon générale, les Etats ont fait des efforts importants pour maintenir ces routes en bon état, et les interconnexions (entre pays) sont bien développées comparativement à d'autres régions du continent. En particulier, les programmes de routes « transatlantique » (Dakar-Lagos) et « trans-sahélienne » (Dakar-Bamako-Ouaga-Niamey-N'Djamena) ont remarquablement avancé, tant sur le plan du kilométrage de route effectué que de la qualité et l'entretien du réseau.

Pour le moyen terme, il faut renforcer ces acquis à trois niveaux : (i) la finalisation des tronçons importants et encore manquants ; (ii) l'affectation de ressources adéquates par les Etats pour la maintenance du réseau afin d'éviter des coûts autrement plus importants de réhabilitation et (iii) l'élimination des entraves diverses à la circulation sur le réseau, notamment les postes de contrôle encore innombrables et souvent improvisés. Les organisations régionales sont conscientes de ces défis et entendent redoubler d'efforts pour amener les Etats membres à respecter leurs engagements afin de fluidifier davantage le trafic, en particulier sur le réseau structurant de l'espace communautaire.

Au-delà de la coordination du développement des infrastructures routières, la sous-région a aussi consenti un effort appréciable dans la facilitation des transports routiers à travers la sous-région. En particulier, la CEDEAO et l'UEMOA ont préparé un *Programme Régional de Facilitation des Transports et Transit Routier Inter Etats de l'Afrique de l'Ouest (TTRIE)*. Le TTRIE vise à abaisser les coûts de transports et à améliorer la compétitivité des Etats membres. Les actions prioritaires à court et à moyen terme comprennent: i) l'application effective des dispositions de la Convention sur le Transit Routier Inter-états (TRIE) et ii) l'adoption des normes d'Echanges de Données Informatiques pour la Facilitation du Commerce et du Transport (EDIFACT). En outre, la construction des postes de contrôle juxtaposés en vue de faciliter les transactions inter-états.

Les transports maritimes. Comme dans le cas des routes, et en accord avec le principe de la subsidiarité, le développement d'infrastructures portuaires compétitives et à la mesure des besoins de la sous-région demeure la responsabilité des Etats côtiers. Il leur appartient aussi – à travers des programmes nationaux – d'approfondir les réformes structurelles pour libéraliser les services portuaires et réduire les coûts et temps de transit. L'effort régional devra se concentrer sur les aspects inter-états, notamment la poursuite des réformes de simplification, d'harmonisation et d'optimisation des procédures administratives et de transit portuaire. Les actions prioritaires à moyen terme comprennent : i) l'informatisation de tout le système portuaire et la mise en réseau des systèmes informatiques des douanes et des administrations portuaires et ii) la mise en place d'un système informatique qui permette l'interconnexion entre les systèmes et entre les Etats.

Transport aérien. Depuis la disparition d'Air-Afrique et les réformes importantes entreprises par les Etats, la sous-région a connu des développements importants dans le domaine des transports aériens. De nouvelles compagnies nationales et privées ont vu le jour ou se sont développées et le marché a connu une concurrence accrue. Les Déclarations de Yamoussoukro (I et II) constituent le cadre de référence pour l'intégration du marché des services de transports aériens dans la sous-région.

Le réseau de transports ferroviaire est encore très peu développé en Afrique de l'Ouest. Mais un projet est en cours d'étude (Africarail) pour relier la partie continentale de la sous-région à la partie côtière et ainsi désenclaver les pays tels que le Burkina et le Niger.

L'énergie

La sous-région a un potentiel énergétique important, qui est concentré sur quelques pays, notamment le Nigeria (pétrole et gaz), le Ghana, la Côte d'Ivoire et la Guinée (hydro-électricité), et sous-exploité (cas du gaz brûlé au Nigeria, potentiel inexploité en Guinée). L'accroissement des échanges énergétiques permettrait d'un côté de mieux développer/exploiter ces capacités, et de l'autre de pourvoir la sous-région en énergie électrique à moindre coût, plus particulièrement les pays enclavés.

Pour cela, la sous-région doit finaliser les divers projets d'échanges énergétiques, en particulier réaliser les interconnexions nécessaires pour l'approvisionnement de l'EEEOA (le système d'Echange d'Energie Electrique de l'Afrique de l'Ouest, «West African Power-Pool»). La CEDEAO a élaboré un plan directeur de développement du potentiel énergétique de la sous-région, qui a été adopté par les Etats membres et qui est centré autour des échanges énergétiques par le « Power Pool ». En outre, plusieurs projets transnationaux d'énergie, pour la transmission d'électricité (Interconnexions CEB-NEPA) et le transport de gaz naturel (Projet de Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest) sont en voie de réalisation ou de finalisation. La tâche importante pour le moyen terme est d'harmoniser les cadres réglementaires afin de créer un vrai marché de l'énergie dans la sous-région. Un Protocole Energie a été élaboré est en cours d'adoption par les Etats Membres pour cela. La région met également en place la régulation régionale, tandis qu'elle s'est dotée d'une institution spécialisée, dédiée au développement de l'EEEOA.

D'autre part, la région présente des statistiques d'accès à l'énergie parmi les plus faibles du monde. Par exemple sur quinze pays, quatre seulement ont un taux global d'accès à l'électricité supérieur à 20%, et la biomasse traditionnelle représente 80% de la consommation énergétique totale. Face au déficit de prise en compte des problématiques énergétiques dans la sous-région, au manque d'investissement dans ce secteur, et à l'importance de ce facteur pour le développement économique et humain, la région essaye d'insuffler une nouvelle dynamique aux problématiques énergétiques, à travers, notamment, la recherche de l'amélioration des conditions d'accès à l'énergie au sein des économies rurales et périurbaines.

C'est pour cela que la CEDEAO a élaboré et adopté une politique régionale destinée à accroître l'accès aux services énergétiques en zones rurales et périurbaines (Livre Blanc – « White Paper »). Cette politique contient un plan d'action régional, une stratégie de mise en œuvre et un programme d'investissement axé sur l'atteinte des OMD en 2015. La mise en œuvre de ce programme s'appuie sur un cadre institutionnel multisectoriel mis en place dans l'ensemble des Etats Membres, et sur la création d'une capacité régionale à accompagner et soutenir les Etats Membres dans le développement et la mise en œuvre des programmes d'investissements nécessaires, ainsi que sur la mobilisation des fonds au niveau régional pour accompagner les Etats dans ces programmes d'investissement.

Les télécommunications

Au niveau des Etats, des efforts considérables ont été faits au cours des dix dernières années pour réformer le secteur des télécommunications au sein de la CEDEAO et de l'UEMOA. La plupart des pays ont revu leur politique sectorielle, procédé à une libéralisation progressive du secteur, y compris la privatisation partielle de l'opérateur public, et adaptation des cadres juridiques et réglementaires. Dans le cadre régional, la principale initiative est le programme prioritaire INTELCOM I et II de la CEDEAO. INTELCOM I a été financé et exécuté à 95% et INTELCOM II est en cours de réalisation. Ce programme prioritaire a été accompagné de : (i) la mise en place d'un cadre réglementaire des télécommunications, (ii) la création d'une association des agences de réglementations afin de faciliter l'harmonisation et (iii) la mise en place d'un système de gestion des données de services de télécommunications.

Pour le moyen terme, les efforts régionaux devront se consacrer sur la création d'un vrai marché commun des services de télécommunication. En particulier, le téléphone cellulaire est devenu un produit de grande consommation dans les pays de la sous-région. Pour contribuer à la qualité des services et la baisse des coûts pour les usagers, les modalités d'installation et d'opération devront être revues, en cohérence avec l'intégration du marché des services. Spécifiquement, le cadre réglementaire devra être revu afin de permettre aux opérateurs de vendre leurs services dans l'ensemble de la sous-région, une fois qu'ils sont installés dans le pays de leur choix. Cela permettra à la fois d'attiser la concurrence et de déployer des capacités modernes et adéquates permettant des économies d'échelle. Dans le même esprit, les opérateurs de téléphonie mobile devront faciliter

les « *roaming* » à travers la sous-région. La mise en place de points d'échange Internet nationaux et régionaux ainsi que des capacités à haut débit pour l'Internet sont envisagés. Ces produits contribueront à baisser les coûts des communications et à approfondir le marché, étendant les services aux différentes zones et couches sociales telles que les jeunes, les étudiants, les agriculteurs, etc.

Dans le même temps, les efforts régionaux devront porter sur les « interconnexions » de la sous-région aux grands réseaux transnationaux afin d'accroître les capacités et réduire les coûts. Il s'agit surtout des connexions par *la fibre optique* et par *les satellites*. Des projets importants sont en cours dans ces domaines, qui peuvent bénéficier d'une facilitation au niveau régional.

➤ **Axe 4 : Le renforcement du capital humain et la facilitation de sa mobilité à travers l'espace commun pour soutenir la croissance et la rendre aussi distributive**

Le renforcement du secteur social est essentiel à la fois pour soutenir la diversification et la croissance, mais aussi pour en maximiser l'impact sur la réduction de la pauvreté. En effet, relever la croissance comme envisagé dans les DSRP et les OMD requiert une amélioration soutenue de la productivité du travail, ce qui dépend du rythme d'accumulation du capital humain. Ce dernier est déterminé par l'amélioration du niveau général d'éducation et de santé des populations actives. De façon générale, le développement de l'éducation de base et de la santé est la responsabilité des Etats à travers les stratégies sectorielles. Toutefois, un certain nombre d'activités importantes dans ces domaines peuvent être plus efficacement appréhendées au plan régional. Dans le cas de l'éducation, l'action régionale peut efficacement compléter les stratégies nationales sur deux plans : (i) l'amélioration de la qualité (normes, standards, système d'accréditation) et l'harmonisation des standards et des diplômes et (ii) la facilitation de la coopération inter-état pour le développement effectif des capacités dans l'enseignement supérieur et technique hautement spécialisés. Pour la santé, l'action régionale se concentrera sur la coopération inter-état pour la lutte contre les maladies transmissibles – par « vecteur » (ex. le paludisme et l'oncho) ou par comportement humain (ex. le VIH/SIDA) – et donc transmissibles d'un pays à un autre.

L'éducation

A ce sujet, la sous-région a expérimenté deux types de programmes : (i) le développement /renforcement d'institutions communes pour l'éducation professionnelle (par exemple, les écoles d'ingénieurs telles que l'ESIE à Abidjan, ou de gestion comme le CESAG à Dakar) ; (ii) la désignation de Centres d'Excellence et la facilitation de l'accès des étudiants méritants à ces institutions (ex. l'ENSEA d'Abidjan) et (iii) la standardisation des programmes et des diplômes et leur reconnaissance à travers la sous-région.

Ces diverses expériences ont connu des succès mitigés ; mais les analyses montrent que les problèmes ne proviennent ni de la pertinence des programmes, ni de leur qualité académique, mais plutôt de la gestion et surtout du financement. L'UEMOA et la CEDEAO entendent donc persévérer dans cette voie, renforcer ces programmes et mobiliser des financements adéquats. En outre, les organisations régionales entendent élargir leurs actions communes au-delà de l'appui aux structures existantes et créer de nouvelles institutions communes d'enseignement supérieur et de formation professionnelle dans les secteurs de pointe dans la sous-région et appuyer le développement de Centres d'Excellence désignés. Parallèlement, les organisations régionales mettront en œuvre des actions communes pour faciliter le processus de reconnaissance mutuelle des diplômes et l'établissement de normes de qualité, ainsi que des structures et mécanismes d'accréditation des programmes au sein de la sous-région. A ces efforts de développement des capacités, s'ajoutent ceux de facilitation du mouvement des travailleurs – qualifiés et autres – à travers la sous-région. Ces efforts conjugués permettront de mieux mettre en adéquation les besoins du marché avec la quantité et les qualifications des travailleurs.

La lutte contre les maladies transmissibles

Malgré la participation des pays de la sous-région aux initiatives internationales en matière de santé, plusieurs défis restent à relever au niveau régional. Il s'agit de la mise en place d'un système d'information sanitaire fiable pour les alertes précoces face aux épidémies, le freinage de la progression de la pandémie du VIH/SIDA et l'accessibilité des populations démunies aux médicaments génériques. Les actions prioritaires régionales à moyen terme portent sur : (i) la mise en place d'un système sous-régional d'information sanitaire et de notification des épidémies entre les Etats ; (ii) l'harmonisation des actions de développement de la santé de base et des capacités, notamment la recherche et développement pour le traitement du paludisme ; (iii) la promotion des médicaments essentiels génériques et des médicaments traditionnels améliorés et (iv) le contrôle de qualité des médicaments.

3. La mise en œuvre, le suivi et évaluation de la stratégie

Pour la mise en œuvre efficace du DSRRP, il y a nécessité de définir un Programme d'Actions Prioritaires (PAP), qui fera l'objet d'une budgétisation pluriannuelle glissante (cadre des dépenses à moyen terme), d'une revue annuelle et d'une révision périodique, par exemple tous les trois ans. Il faudra également un dispositif statistique et institutionnel de suivi et évaluation de la mise en œuvre des composantes de la stratégie.

La programmation pluriannuelle

Les Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO entendent faire du DSRP régional le cadre stratégique commun, structurant et de référence pour les politiques d'intégration régionale et de coopération entre les Etats pour accélérer l'intégration, la croissance et la réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest. Toutefois, bien que partageant une vision commune, les deux organisations regroupent aussi des pays qui en sont à différents stades en termes d'intégration économique, et leurs chartes respectives comportent aussi des spécificités importantes. De ce fait, il y a nécessité opérationnelle de traduire les orientations communes du DSRP régional en programmes prioritaires distincts respectivement pour la CEDEAO et l'UEMOA, en cohérence avec les mandats des organisations, de l'état d'avancement de l'intégration et des spécialités des structures de coordination. C'est pour ces raisons qu'en conformité avec le principe de *géométrie variable* qui guide le processus d'intégration dans la sous-région, les deux organisations ont convenu d'élaborer des Programmes d'Action Prioritaires distincts, mais complémentaires et convergents, pour opérationnaliser le DSRP régional.

Le Programme Economique Régional (PER) de l'UEMOA. La Commission de l'UEMOA a entrepris un travail d'envergure concomitamment à la préparation du DSRP régional pour recenser ses programmes et projets et établir des priorités à moyen terme dans un Programme d'Actions Prioritaires (PAP) dénommé *Programme Economique Régional (PER)*. Le PER est structuré selon les axes d'intervention du DSRRP qui lui sert de cadre stratégique de référence. Les programmes et projets ont aussi fait l'objet d'un chiffrage et d'un cadrage budgétaire à moyen terme (CDMT). Le PER comporte également une stratégie de mobilisation des ressources pour financer les programmes, une répartition des responsabilités entre les Etats et les structures régionales, ainsi qu'un dispositif de suivi.

Le Programme d'Action Prioritaire de la CEDEAO. La Commission de la CEDEAO est en train d'élaborer un programme d'actions prioritaires (PAP) pour définir ses priorités et opérationnaliser le DSRRP. Ce PAP sera structuré selon les axes stratégiques du DSRRP qui lui sert de cadre stratégique de référence. Il recensera les programmes et projets en cours ainsi que les nouveaux programmes prioritaires de la CEDEAO pour les prochaines années (3 à 5 ans).

Le dispositif de suivi et évaluation

Sur le plan institutionnel, un système à deux niveaux (niveau régional et niveau national) sera mis en place pour assurer la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de Réduction de la Pauvreté. A cet effet, les organisations régionales comptent créer une cellule conjointe (**Cellule Régionale de Lutte Contre la Pauvreté, CRLP**) pour la coordination de la mise en œuvre et du suivi des PAP. La CRLP sera composée des membres du Comité Technique CEDEAO/UEMOA ainsi que des personnes ressources des équipes nationales de suivi des DSRP. La Cellule sera chargée : (i) d'assurer le suivi et l'analyse des indicateurs économiques et sociaux de la sous-région ; et (ii) d'évaluer la mise en œuvre des programmes nationaux et la revue annuelle de l'état d'avancement dans la mise en œuvre des PAP ; (iii) d'identifier les travaux analytiques à entreprendre pour évaluer l'impact des politiques d'intégration sur la croissance et la réduction de la pauvreté, et de superviser la réalisation de ces travaux. La CRLP sera également responsable d'organiser avec les Etats un Forum Régional sur la Pauvreté. Le Forum servira à faciliter les échanges d'expériences et de savoir-faire, et aussi à identifier les besoins et organiser des programmes de renforcement des capacités pour la mise en œuvre efficace des stratégies nationales et régionales de croissance et de réduction de la pauvreté.

Appendice 3: MATRICE DES BAILLEURS DE FONDS

CEDEAO

Sector	Sub sector	Donor	Source	Project Name	Project objective	Activities	Target group	Implementing Agency	Original amount	Currency	Amount	Start/End Date	Comments
Economic Integration and Trade		EC	9th EDF	Economic Integration and Trade 9ACP ROC16	Integrate WA gradually into the world economy by strengthening regional economic integration among the countries concerned	CA aiming at supporting Custom Union-Common Market, Macro Surveillance, Capacity Building at RO level and in relation with Member States, SPS	ECOWAS and WAEMU	Ros for the decentralised component	76.400.000	EUR	76.400.000	June 2007 to december 2011	FA signed Institutional assessment conducted 9 acp roc 16 CA 3rd quarter 07
Economic Integration and Trade		EC	9th EDF	Economic Integration and Trade 9ACP ROC15	Integrate WA gradually into the world economy by strengthening regional economic integration among the countries concerned	Decentralised components covering 14M CA with UNIDO, 4M OHADA, 5M CSRP, 2.6M NSA	ECOWAS and WAEMU and sub regional organisation		28.600.000	EUR	28.600.000	2nd half 2006	Projects in the implementation phase
Economic Integration and Trade		EC	9th EDF	Support Economic Integration and the EPA negotiations 9ACP ROC9	Support WA in the EPA negotiations in accordance with the road map	Reinforce regional capacity to define and defend negotiation positions; strengthen priority regional integration areas defined in road map; operationalise negotiating structures; inform and include non-state actors in process; increase dialogue between pu	ECOWAS/WAEMU		7.000.000	EUR	7.000.000	1st half 2006/end of 2007	Meetings, Studies, Short terms and Long terms technical assistance
Peace Building & Conflict Prevention		EC		Conflict Prevention and Peace-building	Assist ECOWAS to fulfill its mandate in the area of peace building and conflict prevention, particularly to develop a Conflict Prevention strategy for the region (9 ACP ROC 11)	Technical assistance, ECOWAS Special Representatives, mediation activities, Electoral observation and assistance capacity support, support to ECOSAP, equipment, training	ECOWAS ES	ECOWAS ES/UNDP	5.500.000	EUR	5.500.000	2005-2008	
Peace Building & Conflict Prevention	Mediation and Facilitation	EC		Nigeria - Cameroon Border Demarcation		Emplacement of border markers	Nigeria/Cameroon	UNOWA	3.950.000	EUR	3.950.000	08/2005 - 31/10/08	This project is funded through EC DEL Nigeria & Cameroon. The first payment (596587.62EUR) was made in 12/06.
Capacity Building		EC	9th EDF	Monitoring of Regional Indicative Programme (9 ACP ROC 10)	Improve capacities and coordination between ECOWAS and UEMOA, the member States and civil society	Support Cell in ECOWAS and UEMOA, Information Management and dissemination (Database, reports, etc.), improve communication, financial management, Training	ECOWAS and WAEMU		6.000.000	EUR	6.000.000	0	Team in place in both RO inception report available next report expected in june 2007
Infrastructure	transport	EC	9th EDF	Transport Facilitation	Support Cell	Hiring of TA (3yrs) and short-term consultants, preparation of 63.8M EUR Transport Facilitation	ECOWAS/WAEMU		2.000.000	EUR	2.000.000	1st half 2005/	planned

						Project							
Infrastructure	<i>transport</i>	EC	9th EDF	Transport Facilitation	Improve regional transport services with a view to reducing factor costs and facilitating the free movement of people and goods	To be defined by Support Cell mentioned above	ECOWAS/WAE MU		63.800.000	EUR	63.800.000	0	0
Culture		EC	9th EDF	Regional Programme on Cultural Cooperation (West Africa)	Financial support through Fund	Support to regional cultural actors, regional cultural events (ECOWAS Festival), coordination of decentralised cultural activities	ECOWAS/WAE MU		4.000.000	EUR	4.000.000	2nd half 2006	feasibility study under way
Health		EC	9th EDF	Regional Health Programme - West Africa 9 ACP ROC 003	Coordinate, harmonise and define common health policies and facilitate free movement of people, goods and services	National and regional Health systems capacity building, coordination and information systems, Financial/Technical assistance and training.	ECOWAS/WAE MU		15.000.000	EUR	15.000.000	0	Funds were not committed on time
Economic integration and Trade		UK	DFID	Etude documentaire sur le secteur des services dans la région d'Afrique de l'Ouest (Appuis aux domaines de négociation APE)	Inform EPA working group on Services	Background research / review on Services in West Africa	ECOWAS	Independant consultant	18.000	EUR	18.000	Dec 2005 March 2006	
Economic integration and Trade		UK	DFID	EPA Needs Assessment of ECOWAS Secretariat Trade and Customs Department	Needs Assessment should assist the Secretariat to identify any gaps in their present skills, competencies or structure necessary to effectively complete the necessary analysis, coordinate and consult effectively with Member States, and negotiate a consol	Analysis of: the people and skills required to conduct effective and informed consultations with Member States; and the people and skills required to negotiate a consolidated position with the EC. Contrast of the above with the capacity presently availab	ECOWAS	Independant consultant	19.000	EUR	18.000	avr-06	
Economic integration and Trade		UK	DFID	Support to the Economic Partnership Agreement (EPA) Negotiations in ECOWAS	Strengthen ECOWAS Executive Secretary's capacities with a view to preparing and concluding the Economic Partnership Agreement (EPA) Negotiations with the European Union	Support to the ECOWAS Secretariat in all areas required for the strategic planning, organisation, preparation and implementation of the EPA Support Project.	ECOWAS	Independant consultant	85.000	EUR		Sept 2006/Dec 2006	

Economic integration and Trade		UK	DFID	Support to the Economic Partnership Agreement (EPA) Negotiations in ECOWAS	Strengthen ECOWAS Executive Secretary's capacities with a view to preparing and concluding the Economic Partnership Agreement (EPA) Negotiations with the European Union	Assistance to workplan of EPA Cell in Trade and Customs Department. Work to include preparation of technical work, research, knowledge base management, Member State communications.	ECOWAS	2 Independent consultants	175.000	GBP		Sept 2006/Sept 2007	
Economic Integration and Trade		EC	9th EDF	Technical Cooperation facility TCF 2 9 ACP ROC 21	To facilitate short terms TA, supporting RO with training and organising seminars	To facilitate short terms TA, supporting RO with training and organising seminars	ECOWAS/WAE MU	EC	4.000.000	EUR	4.000.000	expected for 2st quarter of 2007	Has been agreed by HQ. FA should be signed by Ros during the 2nd quarter of 2007
Peace Building & Conflict Prevention		EC	9th EDF	Conflict Prevention and Peace-building	Assist ECOWAS to fulfill its mandate in the area of peace building and conflict prevention (9 ACP ROC 11)	Technical assistance, ECOWAS Special Representatives, mediation activities, Electoral observation and assistance capacity support, support to ECOSAP, equipment, training	ECOWAS	ECOWAS/UNDP	5.500.000	EUR	5.500.000	2005-2008	
Economic Integration and Trade		WB		0	Analysis of compensation needs and could provide financing to cover the needs on a declining basis	0			0	0	0	01/05 - 12/07	
Infrastructure	<i>transport</i>	WB		Road transport and others		Ongoing dialogue with UEMOA. UEMOA is preparing a pilot operation to facilitate cross-border transport through the establishment of single border posts between Burkina Faso and Cote d'Ivoire, and between Burkina Faso and Togo; and the creation of an Obser						Start: FY02	Transport Facilitation Technical Workshop to approve the Action Plan with the countries took place in Accra on November 10-12, 2003. PCN Review Meeting took place on January 8, 2004.
Telecoms		WB				Review of status of telecom policy reform and regulatory framework in view of establishing a regional market within UEMOA. Action plan already approved by UEMOA ministers. PPIAF Grant approved for support of the Harmonization of the Telecommunications Pol						Start: FY02	After completion of study on national telecom markets and proposal for harmonization, a workshop was organized in Accra in March 2003 to define priorities and set up Action Plan. Activities have since been stalled due to lack of funding and lack of follo

Energy		WB		West Africa Gas Pipeline		Analytical and advisory support to design the installation of an offshore natural gas pipeline between Nigeria and Ghana. Environmental assessment underway. Project essentially financed by private consortium led by Chevron. Bank financing has been request						Start: FY03	ROC Meeting on PCD took place in August 2003, and Board scheduled for late FY04. Project Economic and Financial Assessment underway by consultants (financed by the Project Sponsors). Preparation of a brief on the Niger Delta issues also underway to be fo
Energy		WB		Regional Power Market		Establishment of an integrated power market in West Africa. Project design being discussed with ECOWAS Secretariat. Meeting with ECOWAS took place in Nov. 01. Adoption of revised PCD expected by Jan. 02; appraisal Dec. 02.			148.000.000	USD	119.000.000	Start: FY03	Project concept has already been reviewed by Bank management. Technical preparation is underway, including env. assessment, economic analysis. Donor community is mobilized (USAID, AFD, WB and EIB). Main problem is lack of grant financing for regulatory co
Economic Integration and Trade		WB		Competition Policy		Policy dialogue with UEMOA to put in place a region-wide Competition Law						Start: FY02	
Economic Integration and Trade		WB		Procurement		IDF To support UEMOA develop a common procurement policy in collaboration with AfDB that will include: Regional procurement directives; feasibility study on public procurement training; standard regional bidding documents and; study for the creation of a			500.000	USD		07/02-06/04	
Agriculture		WB		Agricultural Policy		Support to the Conference of West Africa Ministers of Agriculture to develop agriculture policy through capacity and institutional strengthening. Preparation of proposal for regional Cotton sector in West Africa.						Start: FY02	

Economic Integration and Trade		WB		Statistical Capacity		Support to ECOWAS to build Statistical Capacity							Start: FY02	
Environment		WB		Regional Water Basin (GEF)		3 Projects: (1) <u>Lake Chad GEF Project</u> . The project works aims to reverse long-term land and water degradation in the greater Lake Chad conventional basin (CAR, Cameroon, Chad, Niger, Nigeria, Sudan). PAD currently under preparation, and expected Board dat							Start: FY 03	
Capacity Building	<i>Nepad</i>	France	MAE	Institutional support to ECOWAS	Improve Exec.Secretariat capacities	Technical Assistance	ECOWAS ES	MAE	n.c.		n.c.		2004 - 2005	to be renewed
Peace Building & Conflict Prevention	<i>Military Plannin g</i>	France	MAE	PADS Capacity Building	Peace keeping	Military Advisor to Mission Planning and Management Cell	ECOWAS PADS	MAE	n.c.		n.c.		2003- 2005	to be renewed
Energy		France	MAE	WAPP	regional integration of energy sector	Technical Assistance	ECOWAS ES	MAE	n.c.		n.c.		2004 - 2005	to be renewed
Capacity Building	<i>Nepad</i>	France	MAE	Institutional support to ECOWAS	Improve Exec.Secretariat capacities	Technical Assistance	ECOWAS ES	MAE	525.000	EUR	525.000		2004 - 2007	renewal approved
Peace Building & Conflict Prevention	<i>Military Plannin g</i>	France	MAE	PADS Capacity Building	Peace keeping	Military Advisor to Mission Planning and Management Cell	ECOWAS PADS	Min. of Defense	246.669	EUR	246.669		2006	to be renewed
Peace Building & Conflict Prevention	<i>ECOMI</i>	France	MAE	ECOMICI	Peace keeping	Activities financing	ECOWAS PADS	Min. of Defense	435.545	EUR	435.545		2006	
Energy		France	MAE	WAPP	regional integration of energy sector	Technical Assistance	ECOWAS ES	MAE	805.000	EUR	805.000		2003 - 2008	renewal approved
Capacity Building		Co - Financing	Pool Fund	Capacity Building	Improve Secretariat's Capacity for the implementation of NEPAD programmes in the sub-region	Long term consultants, Equipments, Studies & Workshops, Training	ECOWAS Secretariat and targeted countries		3.975.245	USD			17/03/2006	
Peace Building & Conflict Prevention	<i>Peace and Security /Capacity Buildin g</i>	Denmark		Peace and Security/ Capacity Building	To encourage the promotion of peace and security/building the capacity of Ecowas		ECOWAS sub-region	ECOWAS	54.000.000	Danish Kroner	54.000.000		2004- 2009	Ongoing
Peace Building & Conflict Prevention	<i>Peace and Security</i>	Japan		Peace and Security	To encourage the promotion of peace and security		ECOWAS sub-region	ECOWAS	170.000	USD	170.000		Yearly	Ongoing

Peace Building & Conflict Prevention		EC		Conflict Prevention and Peace Building	Creating mechanism for conflict prevention and peace building		ECOWAS sub-region	ECOWAS	2.134.929	Eur	2.134.929	14-08-2006 - 13-02-2008	Ongoing
Economic integration and Trade		EC		Regional Integration	To promote integration of West Africa sub-region		ECOWAS sub-region	ECOWAS	4.594.934	Eur	4.594.934	01-12-2005 - 31-12-2006	Ongoing
Capacity Building		UK	DFID	Ecogas Institutional Capacity Building	To promote institutional capacity building of Ecogas		ECOWAS sub-region	ECOWAS	300.000	£		2004-2009	Ongoing
Capacity Building		US	USAID	Ecogas Institutional Capacity Building	To promote institutional capacity building of Ecogas		ECOWAS sub-region	ECOWAS	475.000	US\$	475.000	2004-2006	Ongoing
Infrastructure	<i>West Africa Road Transport</i>	Japan		West Africa Road Transport	To streamline, Harmonization and Transit regulation procedures		ECOWAS sub-region	ECOWAS	936.818	US\$	936.818	2004-2006	Ongoing
Capacity Building	<i>Nepad Implementation</i>	WB		Nepad Implementation	To assist West Africa Countries to improve their capacity		ECOWAS sub-region	ECOWAS	500.000	US\$	500.000	2003-2006	Ongoing
Infrastructure	<i>West Africa Road Transport</i>	EC		West Africa Road Transport	To reduce transport within the sub-region		ECOWAS sub-region	ECOWAS	2.000.000	Eur.	2.000.000	2005-2010	Ongoing
Energy		Volta River Authority		Energy	Development of the energy sector in West Africa		ECOWAS sub-region	ECOWAS	359.607	US\$	359.607	2006	Ongoing
Capacity Building		France		Capacity Building	To promote institutional capacity building of Ecogas		ECOWAS sub-region	ECOWAS	779.400	Eur.	779.400	2004-2009	Ongoing
Immigration		Swiss		Immigration	To organise workshop on elimination of payment of bribe Ecogas boarders		ECOWAS sub-region	ECOWAS	20.000	US\$	20.000	2005-2006	Ongoing
Capacity Building	<i>Humanitarian affairs</i>	UN	UNHCR	Humanitarian Affairs	To promote institutional capacity building of Ecogas		ECOWAS sub-region	ECOWAS	9.000.000	NGN	9.000.000	2006	Ongoing
Capacity Building		Canada		ECOWAS Capacity Building (PARECIS / Pool fund)	To promote institutional capacity building of ECOWAS Executive Secretariat		ECOWAS sub-region	ECOWAS	5.500.000	Can \$		2007-2011	Ongoing
Peace Building & Conflict Prevention	<i>Peace and Security</i>	Canada		Ecogas Institutional Capacity Building	To strengthen the capacity of ECOWAS to undertake its regional peace and security mandate		ECOWAS sub-region	ECOWAS	4.500.000	Can \$		2004-2008	Ongoing
Peace Building & Conflict Prevention	<i>Peace and Security</i>	Canada		West African Police Project	To strengthen regional capacity to train and deploy CivPol to participate in peacekeeping operations		ECOWAS sub-region	Pearson Peacekeeping Centre	3.120.000	Can \$		2006-2008	Ongoing

Peace Building & Conflict Prevention	<i>Peace and Security</i>	Canada		Kofi Annan International Peacekeeping Training Centre Support for Capacity Building	To strengthen KAIPTC capacity to deliver its programs, complementing the mandates of the other IPTCs		ECOWAS sub-region	Pearson Peacekeeping Centre	3.000.000	Can \$		2004-2008	Ongoing
Peace Building & Conflict Prevention	<i>Peace and Security</i>	Canada		Construction of l'École de Maintien de la Paix (EMP), Mali	To construct permanent Bamako-based training facilities for the EMP		ECOWAS sub-region	France/Mali	1.000.000	Can \$		2005-2007	Ongoing
Peace Building & Conflict Prevention	<i>Peace and Security</i>	Canada		EMP Training	To strengthen EMP capacity to deliver its programs, complementing the mandates of the other IPTCs		ECOWAS sub-region	Pearson Peacekeeping Centre	623.000	Can \$		2006-2007	Ongoing
Capacity Building		France		Capacity Building	To promote institutional capacity building of Ecowas		ECOWAS sub-region	ECOWAS	661.400	EUR	661.400	2006-2008	Ongoing
Peace Building & Conflict Prevention	<i>Small Arms</i>	Swiss		Small Arms	Preparation of convention on small arms control		ECOWAS sub-region	ECOWAS	24.000	US\$	24.000	2006	Ongoing
Capacity Building		UK	DFID	Capacity Building	To promote institutional capacity building of Ecowas		ECOWAS sub-region	ECOWAS	205.764,96	£		2006-2008	Ongoing
Peace Building & Conflict Prevention		Germany		Military Training Assistance Programme	Enable participants to participate in international military peacekeeping operations		Military Forces of BEN, BFA, CPV, GHA, GIN, MLI, NER, NGA, SEN	Ministry of Defence	10.000.000 €	EUR			Ongoing
Peace Building & Conflict Prevention		Germany		Equipment Aid Programme	Enable participants to participate in international military peacekeeping operations		Military Forces of GHA, MLI, NGA, SEN	Ministry of Defence	7,500,000 € (Current tranche; equipment only)	EUR		01/01/2004 - 31/12/2008 (Current tranche)	The current tranche includes infrastructure of KAIPTC. Not mentioned are previous tranches (since 1963). Previous participants are military forces of BEN, BFA, GIN, LBR, NER, TGO
Peace Building & Conflict Prevention		Germany		Military Advisor Programme (3 German Military Advisors at KAIPTC)	Prepare ECOWAS offrs for participation in peacekeeping operations		Military forces of ECOWAS member states	Ministry of Defence				2004 – open	

Peace Building & Conflict Prevention		Germany		Military Advisor Programme (1 German Military Advisors at EMP)	Prepare ECOWAS off for participation in peacekeeping operations		Military forces of ECOWAS member states	Ministry of Defence				2007 – open	Possible start of the programme not before octobre 2007
Peace Building & Conflict Prevention		Germany		Military Advisor Programme (1 German Military Advisor at ECOWAS HQ)	Enhance ECOWAS' military capabilities for peacekeeping operations		ECOWAS HQ	Ministry of Defence				04/2007 – open	
Peace Building & Conflict Prevention		Germany		Support to KAIPTC (1 German Technical Advisor at KAIPTC)	To qualify civilian personnel from the ECOWAS region to effectively fulfill the necessary tasks associated with peace support operations and peace building measures, including election monitoring in the region		Civilian participants of ECOWAS Peace Support Operations	GTZ	##### ####	EUR		01/012 006-31/12/2008	Project has included collaboration with WACSO, WIPSEN and the ECOWAS Gender Development Centre.

UEMOA

AXES / COMPOSANTES	BAILLEUR DE FONDS	REF. CONVENTION	MONTANT	PERIODE EXECUTION/DATE BUTOIR	OBSERVATIONS
COOPERATION BILATERALE					
	FRANCE				
Axe 1 : Approfondissement de l'intégration régionale					
Appui au processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest		CF 2002 - 45	4 000 000 Euros	23/02/03 – 31/12/07 Prolongée	
Appui au projet IZF		CZZ 3030 01	400 000 Euros	Juillet 2005 – déc. 08	
Appui au Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale (FAIR)/ Programme Economique Régional (PER)*		Convention n° CZZ 3030 01 du 28/12/05	20 000 000 Euros	Tranche 2005	
Appui au FAIR/PER*		Convention n° CZZ 3058 01 D du 22/12/06	20 000 000 Euros	Tranche 2006	
Appui au FAIR/PER*		Convention n° CZZ 3072 01 du 21/12/07	60 000 000 Euros	Tranche 2007 – 2009	
Axe 2 : Appui au renforcement du système productif et amélioration de la compétitivité					
Axe 3 : Développement des infrastructures économiques					
Appui à l'élaboration d'une politique sectorielle commune de l'aviation civile			200 000 000 FCFA		
Fonds d'expertise nationale détachée : spécialiste du transport			185 000 000 FCFA		
	ROYAUME DES PAYS BAS				
Programme Régional Biomasse Energie (PRBE)		Décision du 19 juillet 2004 – Activité n° 3381/DMW 0022006	2 486 285 Euros	01/08/04 – 31/07/07 (3 ans renouvelables)	
	ETATS-UNIS D'AMERIQUE				
Etude de faisabilité du projet d'interconnexion des réseaux ferroviaires des Etats membres (Bénin, Burkina Faso, Mali et Niger)			614 000 \$ US		

Axe 4 : Consolidation de la bonne gouvernance					
Axe 5 : Développement des ressources humaines, Promotion de la Culture et Protection de l'Environnement					
COOPERATION MULTILATERALE					
Axe 1 : Approfondissement de l'intégration régionale					
	Union Européenne				
PIR 9 ^{ème} FED - Appui à l'intégration régionale et aux négociations de l'APE entre la CE et la région de l'Afrique de l'Ouest		Convention n° 9334/REG	4 591 699 000 FCFA		CEDEAO – UEMOA
PIR 9 ^{ème} FED - Mécanisme de coordination et de suivi		Convention n° 9348/REG	3 935 742 000 FCFA		
PIR 9 ^{ème} FED – Intégration Economique et Commerce (IEC)		Convention de contribution 9 ACP/ ROC 16	50 115 114 800 FCFA		
PIR 9 ^{ème} FED – Fonds régional pour la promotion de la coopération et des échanges culturels en Afrique de l'Ouest		Convention n° 9565/REG	2 623 828 000 FCFA		
Axe 2 : Appui au renforcement du système productif et amélioration de la compétitivité					
	Banque Africaine de Développement				
Appui à la filière coton - textile		-Protocole accord du 29/03/06	2 000 000 UC	31/12/2013	
	Banque Islamique de Développement				
Renforcement des capacités techniques et organisationnelles du personnel en charge du FRDA et du FAIR		Protocole d'accord du 31 mars 2005	130 000 000 FCFA		Reste à engager : 82 795 100 FCFA → programmation 2008
	Union Européenne				
PIR 9 ^{ème} FED – Renforcement de la coopération sous-régionale pour le suivi, le contrôle et la surveillance des activités de la pêche		Convention n°9603/REG	3 279 785 000 FCFA	31/12/2011	
	FIDA				

Appui aux organisations intergouvernementales		Accord de don n° 497 – UEMOA du 20/10/2000	500 000 \$ US		Programmation 2008
	FAO				
Appui à la préparation d'un programme d'investissement pour la sécurité alimentaire		Accord n° TCP/RAF/2804 (A)	500 000 \$ US		Programmation 2008
Axe 3 : Développement des infrastructures économiques					
Projet Routier 1	Banque Africaine de Développement	-Protocole accord du 18/01/03	3 500 000 UC	31/12/2009	
Aménagement routier et facilitation du transport		-Protocole accord du 16/01/06	5 580 000 UC		
		-Protocole accord du 18/01/06	7 900 000 UC	31/12/2010	
		-Protocole accord du 16/11/06	2 440 000 UC	31/12/2010	
Transport aérien (COSCAP)		-Protocole accord du 19/05/05 (COSCAP)	1 300 000 UC	31/12/2009	
	Union Européenne				
Facilitation des Transports		Convention n° 9423/REG	41 850 056 600 FCFA		CEDEAO – UEMOA
Avenant Programme Régional Solaire (Extension)		9 ACP ROC 017	500 000 Euros		
Axe 4 : Consolidation de la bonne gouvernance					
	Banque Africaine de Développement				
Réforme des marchés publics		-Protocole accord du 05/01/07	4 000 000 UC	31/12/2011	
	Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique				
Amélioration de la performance des services financiers et comptables		Lettre d'accord n° 18 du 28 septembre 2004	50 000 \$ US		
Axe 5 : Développement des ressources humaines, Promotion de la Culture et Protection de l'Environnement					
	Banque Africaine de Développement				
Appui à l'enseignement supérieur		-Protocole accord du 05/09/06	20 000 000 UC	31/12/2012	
	Banque Mondiale				

Programme Régional Biosécurité		-Protocole du 02/02/2008	2 000 000 \$ US	31/12/2011	
	Union Européenne				
Promotion de la Coopération et des échanges culturels en Afrique de l'Ouest		0 ACP ROC 018	4 000 000 Euros	19/12/06 à 31/10/2010	

(*) Cet appui contribue au financement des quatre axes du Programme Economique Régional (PER) de l'UEMOA, à savoir : Axe 1 : Bonne Gouvernance et Approfondissement de l'Intégration économique ; Axe 2 : Développement des Infrastructures Economiques ; Axe 3 : Construction d'un appareil productif intégré ; Axe 4 : Développement des Ressources Humaines ; Axe 5 : Mise en place d'un partenariat pour la mobilisation des ressources, le suivi-évaluation et la mise en œuvre du PER.

Appendice 4 : CADRE LOGIQUE PIR 10^{ème} FED

Objectif global du PIR : contribuer à la réduction de la pauvreté par une meilleure croissance économique de la région facilitée par l'approfondissement de l'intégration régionale et une meilleure insertion dans l'économie mondiale à travers l'APE, une gouvernance politique régionale et une stabilité politique renforcées des pays de l'Afrique de l'Ouest			
Domaine de concentration 1 : Approfondissement de l'intégration régionale, amélioration de la compétitivité et APE			
Logique d'intervention	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<p><u>Axe A) Approfondissement de l'intégration régionale</u></p>	<p>- <i>La réalisation de l'union douanière au sein de la CEDEAO et la libre circulation des biens</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesures communautaires effectivement appliquées en vue d'assurer l'effectivité de la libre circulation des biens; • TEC appliqué ; • Barrières tarifaires et non tarifaires dans les échanges intra-communautaires éliminées suivant un calendrier précis; • % du commerce intracommunautaire accru ; • Mesures communautaires sur la coopération douanière et la facilitation du commerce effectivement appliquées; • Dispositif de surveillance commerciale en cours de finalisation au sein de l'UEMOA et son extension à l'ensemble de la région mis en œuvre ; 	<p>- Rapports sur la mise en œuvre du PER et du PCD - "Profils d'intégration pour chaque pays" donnant la situation d'application des décisions communautaires</p>	<p>Capacité des organisations régionales à orienter le processus d'intégration et engagement et volonté politique des Etats membres à appliquer les décisions communautaires</p>
<p>- <i>Libre circulation des personnes, droit d'établissement et services</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de l'agenda des OR en matière de libre circulation des personnes, droit d'établissement et services ; • Une politique régionale d'emploi et migration est élaborée et mise en œuvre ; 	<p>idem</p>	<p>idem</p>
<p>- <i>Libre circulation des capitaux</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Progrès réalisé dans la réalisation du marché unique des capitaux et les systèmes de paiement dans la région 	<p>idem</p>	<p>idem</p>
<p>- <i>Coordination et convergence des politiques macroéconomiques</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif de surveillance multilatérale et Pacte de Stabilité et de Croissance des deux organisations régionales consolidés ; • Système statistique régional renforcé ; • Capacités d'analyse des 2 OR améliorées ; • Critères de Convergence rénovés & réalistes ; • Compatibilité des critères de la CEDEAO avec ceux de l'UEMOA assurée ; • Crédibilité du Pacte accrue (application 	<p>idem</p>	<p>idem</p>

		des engagements effective, sanctions définies & appliquées)		
	- Mise en œuvre des politiques sectorielles	<ul style="list-style-type: none"> Les priorités de la région sont effectivement traduites à travers l'élaboration des politiques sectorielles ; Impact des politiques sectorielles des 2 OR ; 	idem	idem
	- Coopération transfrontalière	<ul style="list-style-type: none"> programmes transfrontaliers élaborés et mis en œuvre ; Impact de ces programmes sur le développement et la mise en œuvre effective de la libre circulation des biens, des personnes et des services ; 	Rapports de suivi sur la coopération transfrontalière	
B) Sécurité alimentaire	- l'appui au processus de mise en œuvre du Programme Régional d'Investissement Agricole ;	<ul style="list-style-type: none"> Accroissement des investissements réalisés dans le secteur agricole vivrier ; 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports sur la mise en œuvre du PER et du PCD Rapports sur la mise en œuvre des politiques agricoles communes CEDEAO et UEMOA "Profils d'intégration pour chaque pays" donnant la situation d'application des décisions communautaires 	
	- la valorisation, la transformation et la gestion des ressources naturelles et agricoles,- la productivité et la compétitivité des filières agricoles ciblées ;	<ul style="list-style-type: none"> Diversification réussie de la production agricole ; Modernisation et amélioration de la compétitivité des filières ; 	idem	
	- le fonctionnement des cadres de concertation des filières agricoles ;	<ul style="list-style-type: none"> Cadres de concertation régionale mises en place et opérationnelles 	idem	
	- la facilitation du commerce des produits agricoles ;	<ul style="list-style-type: none"> Mesures effectivement appliquées en vue de la levée des obstacles à la facilitation du commerce des produits agricoles de la région ; 	idem	
	- l'appui au dispositif pour la préparation et la conduite des négociations internationales agricoles ;	<ul style="list-style-type: none"> Formation des acteurs en conduite des négociations internationales agricoles ; Capacités renforcées ; 	idem	
	- la mise en place et le fonctionnement des systèmes d'information de marchés, y compris les statistiques agricoles, et d'aide à la décision ;	<ul style="list-style-type: none"> Le Système régional d'information sur les marchés agricole est opérationnel et les données sont disponibles et actualisées ; 	idem	
C) Programmes APE pour le développement et l'amélioration de la compétitivité	- Mise en œuvre des règles de l'accord, mise en conformité avec les normes OTC/SPS et coopération pour le développement du commerce	<ul style="list-style-type: none"> Accords OMC sur les mesures Sanitaires et Phytosanitaires (SPS) et sur les Obstacles Techniques au Commerce (OTC) effectivement appliquées ; Règles liées au commerce (concurrence, marchés publics, propriété intellectuelle) appliquées ; Renforcement des capacités des acteurs concernés assuré (information, sensibilisation et formation) ; 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports sur la mise en œuvre du "Programme APE pour le Développement" Rapports sur la mise en œuvre du PER et du PCD 	<ul style="list-style-type: none"> Capacité des organisations régionales à orienter le processus d'intégration et engagement et volonté politique des Etats membres à appliquer les décisions communautaires Conclusion d'un accord APE entre UE et l'Afrique de l'ouest

		<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un cadre régional permettant aux Etats de s'adapter et de se conformer aux normes et aux règlements techniques ; 		
	- Mise à niveau et amélioration de la compétitivité des secteurs concernés par l'APE	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre effective du Programme de restructuration et de mise à niveau des entreprises industrielles de la région ; Positionnement avantageux des économies de la sous-région sur le marché mondial grâce à l'amélioration de l'environnement du secteur privé (ex: cadre légal des affaires, politique fiscale) et la réduction du coût des facteurs de production (énergie, télécommunications) et l'accès aux marchés (infrastructures) ; Accroissement de la capacité d'exportation de la région ; 	idem	idem
	- Appui à l'absorption de l'impact fiscal net de l'APE en complémentarité avec les réformes fiscales	<ul style="list-style-type: none"> Définition conjointe CE – Région Afrique de l'Ouest des modalités de calcul de l'impact fiscal net de l'APE ; Mise en œuvre des réformes fiscales des Etats dans le cadre des programmes de transition fiscale de l'UEMOA et de la CEDEAO ; Transition fiscale réussie (Absorption de l'impact fiscal net de l'APE) 	idem	idem
	- Appui aux institutions de l'APE	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place effective et fonctionnement efficace des institutions prévues dans le cadre de l'APE (Comite ministériel conjoint, comités techniques, Observatoire de la compétitivité ...). 	idem	idem

Domaine de concentration 2 : Consolidation de la bonne gouvernance et de la stabilité régionale				
Logique d'intervention	Indicateurs vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses	
A) La consolidation de la gouvernance politique et de la stabilité régionale	- Le renforcement de la capacité de la CEDEAO conformément à l'évaluation tripartite UE CEDEAO NU.	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un cadre d'appui au renforcement en accord avec l'évaluation tripartite UE – CEDEAO – Nations – NU ; Amélioration de la définition des actions mises en œuvre par la CEDEAO dans la région ; 	<ul style="list-style-type: none"> Troika ministérielles Rapports d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> Capacités de la CEDEAO à orienter les processus volonté politiques des Etats membres à s'engager dans la consolidation de la bonne gouvernance et la stabilité régionale maintien du dialogue politique UE-Afrique de l'ouest
	- L'appui à la mise en œuvre de la politique de forces en attente de la CEDEAO et en particulier ses aspects	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre effective de la politique de forces en attente de la CEDEAO ; Dispositif opérationnel ; 	idem	idem

	civils ;			
	- L'appui dans le domaine de promotion des actions de la CEDEAO dans le secteur d'intervention humanitaire et de crises/désastres naturels ;	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'actions ciblées en matière d'intervention humanitaires et de désastres naturels ; • Nombre de pays ou % de populations ayant bénéficié des interventions ciblées ; 	idem	idem
	- La poursuite de la mise en œuvre du programme régional de lutte contre la prolifération des armes légères, des petits calibres leurs munitions et autres matériels connexes ;	<ul style="list-style-type: none"> • Quantités saisies ou nombre de réseaux de trafics démantelés ; 	idem	idem
	- La Poursuite de l'appui à la CEDEAO en matière d'harmonisation des politiques électorales, l'assistance électorale et la préparation de missions d'observation des élections;	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de missions d'observation ; • Harmonisation des politiques électorales harmonisées de tous les Etats membres de la CEDEAO ; 	idem	idem
	- Le Soutien aux actions et initiatives de la CEDEAO / UA dans la promotion de la bonne gouvernance, de lutte contre le terrorisme, le blanchiment d'argent et la lutte contre la drogue et contre le trafic d'êtres humains;	<ul style="list-style-type: none"> • Actions spécifiques menées contre le terrorisme dans la région ; • Nombre de réseaux de trafic de drogue, d'êtres humains et de blanchissement d'argent démantelés ; 	idem	idem
	- La résolution des problèmes post-conflit, le développement de la diplomatie préventive et la consolidation de la paix.	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de prévention des conflits e d'intermédiation réalisées dans la région ; • Nombre de missions réalisées dans les pays vivant une situation de post crise et résultats obtenus ; 	idem	idem
	- L'appui pour le renforcement institutionnel dans le cadre de la gouvernance politique afin de renforcer les mécanismes d'aide à la décision, de contrôle et de supervision. Ces appuis visent en autres à promouvoir la gouvernance politique, à renforcer l'Etat de droit, à assurer le respect des droits de l'homme et l'implication des acteurs non-étatiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Une Plateforme des acteurs non étatiques existe et est reconnue et opérationnelle dans la région ; • Un observatoire sur les droits humains et l'Etat de droit est créé et opérationnel ; 	idem	idem
B) Appui à la gestion des migrations	- Pourvoir la CEDEAO et ses Etats membres de moyens et de capacités leurs permettant de limiter les effets négatifs de migrations tout en bénéficiant des effets positifs;	<ul style="list-style-type: none"> • Effectivité de la libre circulation des personnes et des biens dans la région ; 	-Rapports d'évaluation	- Capacités de la CEDEAO à orienter les processus - volonté politiques des Etats membres à s'engager dans la consolidation de la bonne gouvernance et la stabilité régionale

				- maintien du dialogue politique UE-Afrique de l'ouest
	- Permettre aux pays de la région d'intégrer les questions de migrations dans leur agenda de développement en cohérence avec les politiques régionales;	<ul style="list-style-type: none"> • Application effective des mesures liées à la mise en œuvre du Plan d'action de la CEDEAO ; • Nations – NU ; Amélioration de la définition des actions mises en œuvre par la CEDEAO dans la région 		
	- Améliorer le dialogue et la coopération avec la région et les pays dans les questions de migration et promouvoir le développement d'une politique régional d'emploi et migration.			
	- Appuyer l'exécution du Plan d'Action de l'approche commune de la CEDEAO en matière de migrations et développement;			
	- Appuyer la CEDEAO et les Etats membres à mieux gérer les flux migratoires réguliers tant intra-régionaux que vers des pays tiers;			
	- Promouvoir une politique d'emploi des jeunes;		<ul style="list-style-type: none"> • Une politique d'emploi des jeunes opérationnelle 	
	- Promouvoir un réseau d'agences nationales pour l'emploi pour la gestion et suivi du marché du travail et des flux migratoires inter et extra régionaux;	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau créé, fonctionnel et apte à gérer et diffuser des informations fiables et actualisées ; 		
	- Renforcer la coopération entre les autorités nationales compétentes en matière de migrations;	<ul style="list-style-type: none"> • Voir plus haut → migrations 		
	- Lutter contre les criminalités transfrontalières, notamment la traite des êtres humains, le trafic des migrants et la fraude documentaire;	<ul style="list-style-type: none"> • Voir plus haut → migrations, trafic ; 		
	-Faciliter la mise en œuvre des protocoles pertinents à la Convention des Nations-Unies sur la criminalité transfrontalière organisée et du Plan d'action de Ouagadougou contre la traite des êtres humains.	<ul style="list-style-type: none"> • Idem ; 		

Appendice 5- Fiches techniques sur les organisations régionales

A. Fiche technique de la CEDEAO et de ses institutions et départements spécialisés

1. Objectifs de la CEDEAO

La CEDEAO a été créée en 1975 pour promouvoir la coopération et l'intégration dans la perspective d'une union économique en Afrique de l'Ouest en vue d'élever le niveau de vie des populations, de maintenir et d'accroître la stabilité économique, de renforcer les relations entre les Etats membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain. La Communauté comporte actuellement 15 membres, la Mauritanie s'étant retirée depuis le 1/1/2001. La motivation sous-jacente à la construction de la CEDEAO était politique avant d'être économique et visait à unifier la région et à renforcer la stabilité et la sécurité.

Les objectifs spécifiques de la CEDEAO sont entre autres :

- L'établissement d'un marché commun, à travers la suppression des droits de douanes et entraves au commerce intrarégional, l'établissement d'un tarif extérieur commun et l'élimination des obstacles à la libre circulation des biens, personnes, services et capitaux, et le droit de résidence et établissement.
- La création d'une union économique à travers l'harmonisation des politiques économiques et financières, sociales et culturelles et la création d'une zone monétaire unique.
- L'harmonisation et la coordination des politiques sectorielles nationales et la promotion des programmes d'intégration.
- L'adoption des mesures pour l'intégration du secteur privé.
- La promotion du développement équilibrée de la région.

Le traité a été révisé en 1993 pour accélérer la marche vers l'intégration régionale. Les révisions portent sur:

- la décision de créer des institutions supranationales de contrôle et d'arbitrage de l'application des décisions (cour de justice, parlement, conseil économique et social) avec un renforcement des pouvoirs des organes décisionnels ;
- la modification du financement des institutions avec l'instauration d'un financement autonome par un prélèvement communautaire sur les importations en provenance des pays tiers ;
- la coopération dans le domaine politique

2. Les organes de la CEDEAO

Les institutions de la CEDEAO et leurs principales fonctions sont

- La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, organe suprême de la Communauté, elle détermine la politique générale et les principales orientations de la Communauté. Elle adopte les mesures pour assurer le développement et la réalisation des objectifs de la Communauté. Elle nomme le Président de la Commission. La Conférence des Chefs d'Etat se réunit en session ordinaire au moins une fois par an.
- Le Conseil des Ministres, responsable du bon fonctionnement et du développement de la Communauté il se réunit au moins 2 fois par an, soumet des recommandations à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, approuve les programmes de travail et les budgets de la Communauté et adopte des réglementations sous proposition du Président de la Commission.
- Le Parlement de la Communauté a été installé le 16 novembre 2000 à Bamako. Il a tenu deux sessions (janvier 2001 à Bamako et septembre/octobre 2001 à Abuja). Le siège du Parlement est fixé à Abuja. La première
- La Cour de Justice de la Communauté, composée de sept (7) juges indépendants nommés en décembre 2000 par la Conférence, elle est le principal organe judiciaire de la Communauté. Elle assure le respect du droit et des principes d'équité dans l'interprétation et l'application du Traité. Le siège est fixé à Abuja. Les décisions seront contraignantes pour les Etats, les institutions et les personnes morales et physiques de la Communauté. L'adoption du protocole additionnel A/SP.1/01/05 en janvier 2005 a permis de renforcer les compétences de la Cour surtout avec la possibilité de saisine directe par les citoyens de la région.
- Le Conseil Economique et Social, comprenant des représentants des différentes catégories d'activités

économiques et sociales, est prévu dans le traité et aura un rôle consultatif. Il doit également faire l'objet d'un protocole.

- La Commission (voir section 3) est l'organe qui assure le fonctionnement de la Communauté. Il est dirigé par un Président, nommé par la Conférence des Chefs d'Etat pour une période de 4 années renouvelable une fois. Le Président de la Commission est assisté par un Vice Président et sept Commissaires et est responsable de l'exécution des décisions de la Conférence de Chefs d'Etat et de Gouvernement et des règlements du Conseil. Le Président de la Commission prépare les réunions de la Conférence et du Conseil et la fourniture des services techniques nécessaires ainsi que des réunions des experts et des Commissions techniques.
- La BIDC basé sur l'acquis du Fonds pour la Coopération, la Compensation et le Développement (voir section 5).
Les Comités techniques spécialisés, ils sont chargés entre autres chacun en ce qui le concerne de préparer des projets et programmes communautaires et de les soumettre à l'approbation du Conseil par l'intermédiaire du Président de la Commission. Huit Comité ont été ainsi mis en place pour assurer l'harmonisation et la coordination des projets et programmes communautaires.

3. Le budget de la CEDEAO

L'essentiel des recettes provient des contributions des Etats membres, qui sont destinées à être remplacés, à l'issue d'une période transitoire, par un mécanisme de ressources propres, basé sur un prélèvement communautaire de 0,5% sur le TEC, à l'instar du mécanisme de l'UEMOA. . Celles-ci résultent d'une négociation prenant en compte l'importance (PIB) des pays. Toutefois, de nombreux Etats membres payent irrégulièrement leur contribution et des arriérés importants sont dus à la CEDEAO. Cette situation explique les énormes différences entre les budgets et les réalisations. Dans les budgets ces dernières années les montants de contributions étaient de l'ordre de 12 à 14 millions d'unités de compte, alors que les paiements effectifs n'ont jamais dépassé la moitié de ce chiffre. Afin de tenter de remédier à cet état de choses la CEDEAO a mis au point un système transitoire pour évoluer vers un système où les contributions seront remplacées par une taxe sur le tarif extérieur, comme c'est le cas en UEMOA. Depuis le 1/1/2000 et pour une période transitoire, qui devrait se terminer le 1/1/2003, les pays opèrent un prélèvement communautaire de 0.5% sur la valeur CAF des importations en provenance des pays tiers. Ce prélèvement est utilisé en priorité pour payer les contributions de l'année ; s'il y a un excédent, celui-ci est affecté en priorité à l'apurement des arriérés et l'éventuel surplus au financement des compensations. Si le prélèvement est insuffisant, le pays reste tenu de s'acquitter de l'entièreté de sa cotisation.

Budget de la CEDEAO

	Millions d'UC1				Millions d'€			
	1999	2000	2001	2002	1999	2000	2001	2002
	Estim.	Réalisé		Budget	Réalisé	Estim.		Budget
Revenus/Incomes	6.33	6.03	6.44	12.73	8.65	8.45	9.02	17.82
1. Contribution des Etats membres/ Contributions of member states	6.13	5.73	6.38	12.56	8.37	8.02	8.94	17.59
2. Produits de placements/Income from placements	0.02	0.19	0.00	0.07	0.02	0.27	0.00	0.09
3. Produits de services/ Income from services	0.01	0.00	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00
4. Produits du domaine/Income from assets	0.06	0.05	0.05	0.05	0.08	0.07	0.07	0.07
5. Retenues sur salaires/Deductions on salaries	0.12	0.06	0.00	0.06	0.16	0.08	0.00	0.08
6. Divers/Miscellaneous	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépenses/Expenditures	6.24	9.09	6.83	13.04	8.52	12.73	9.57	18.26
1. Réunions statutaires/Staturory Meetings	0.26	0.37	0.15	0.34	0.36	0.51	0.20	0.48
2. Rémunération du personnel/Personnel	2.80	3.50	3.79	5.01	3.82	4.90	5.31	7.02
3. Achats courants de biens & services/Currrent expenditures on goods and services	2.56	3.86	2.69	6.70	3.50	5.40	3.77	9.38

4. Dépenses en capital/Capital expenditures	0.14 0.71 0.13	0.37	0.19	0.99 0.18	0.51
5. Divers & imprévus/Miscellaneous	0.00 0.04 0.00	0.31	0.00	0.06 0.00	0.43
6. Centre Informatique Communautaire/ Community Computer Centre2	0.48 0.62 0.08	0.31	0.66	0.86 0.11	0.43
Solde/Balance	0.09 -3.06 -0.39	-0.31	0.12	-4.28 -0.55	-0.43

L'unité de compte est le DTS ; Pour l'année 2001, dépenses réalisées au 30/9

Sources: Données communiquées par le Secrétariat Exécutif. Janvier 2002.

4. Le CIC (Centre Informatique Communautaire)

Le CIC a été créé en 1986 comme département décentralisé de la Commission afin de

- Fournir une assistance directe aux Etats membres pour informatiser leurs systèmes douaniers et compiler les statistiques douanières.
- Assister les Etats membres à compiler les statistiques du commerce extérieur. Pour ce faire, le CIC bénéficie du logiciel Eurotrace fourni par la Commission Européenne.
- Fournir une assistance à l'informatisation de toutes les organisations et agences de la CEDEAO, en particulier le Secrétariat Exécutif. Le CIC gère le site Web du Secrétariat.

Le CIC est financé sur le budget de la Commission

Le CIC organise des programmes de formation et des stages (Sidonia et Eurotrace) et a développé plusieurs systèmes et services informatisés parmi lesquels :

- SIGOA-TOPS (Système Informatisé pour la Gestion des Opportunités d'affaires – Trade Opportunities System).
- ECOMAC: Macroeconomic Convergence System a été mis en oeuvre à Accra pour le WAMI (West African Monetary Institute) qui en assure le financement. .
- ORION : un logiciel d'accès aux données du commerce international.

Au-delà de ces activités le CIC a engagé depuis ces dernières années une orientation visant à développer les politiques TIC et une cyberstratégie régionale.

5. Banque d'Investissement et de Développement de la Communauté

La BIDC est née d'un long processus de transformation et de renforcement des ressources du Fonds de Coopération, de Compensation et de Développement de la CEDEAO créé en 1975 et est opérationnelle depuis 2003 suite à l'entrée en vigueur de son Protocole. Conformément à l'article 2 de son protocole, cette institution vise à contribuer à la réalisation des objectifs de la Communauté à travers l'appui au programme d'infrastructures régionaux et autres projets de développement initiés par le secteur public et le secteur privé..

Il s'agit d'un fonds autonome au capital de \$500 millions. Le capital appelé est de \$100 millions et a été souscrit par tous les Etats.

Les ressources du Fonds sont :

- Ressources propres (capital et profits éventuels, qui ne sont pas distribués)
- La partie du prélèvement communautaire destinée aux compensations des pertes fiscales des Etats suite au désarmement tarifaire interne.
- Emprunts : auprès de la BEI (pour financer Télécoms), BAD, FAD, Paris. Essentiellement lignes concessionnelles.

Jusqu'à présent le Fonds n'a jamais mobilisé l'épargne locale. Le Fonds ne prête qu'en devises fortes. Il finance des projets publics et privés : prêts de 5 à 19 ans, taux de 5% à 8.5% et peut garantir des investissements étrangers effectués dans les Etats membres.

Objet du Fonds:

- Financer le programme de la CEDEAO.
- Organiser le paiement aux Etats des compensations des pertes de recettes liées à la libéralisation des échanges.

Au cours de la période 1994-1998 en moyenne un accord de prêt par an a été signé. Trois projets ont été signés en 1999. Le programme 2000-2002 est ambitieux et prévoit pour cette période des engagements de l'ordre de \$45 millions, ce qui représente plus de la moitié des engagements totaux réalisés par le Fonds entre sa création et le 31/12/1999. Le Fonds a été bénéficiaire jusqu'en 1988, déficitaire de 1988 à 1999. Le bilan a été apuré en 1998 et depuis 2000 le Fonds est équilibré et le portefeuille est actuellement sain (impayés actuels autour de 6% des crédits).

6. L'AMAO (Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest)

L'AMAO, qui est une transformation de la CCAO (Chambre de Compensation de l'Afrique de l'Ouest) est une institution spécialisée chargée de la conduite de la politique monétaire de la CEDEAO en vue de la création à l'horizon 2004 d'une zone monétaire unique en Afrique de l'Ouest. La création de cette zone devra résulter de la fusion de la zone CFA de l'UEMOA et de la seconde zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest (voir IMAO).

L'AMAO est supervisée par le comité des Gouverneur des huit banques centrales de l'Afrique de l'Ouest et à son siège à Freetown (Sierra Leone).

7. L'IMAO (Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest)

Six Etats non UEMOA de la CEDEAO se sont engagés dans la création d'une monnaie commune, constituant la seconde zone monétaire qui devrait fusionner avec la zone monétaire de l'UEMOA pour former en 2004 une zone monétaire unique de la CEDEAO. Les six Etats sont la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Nigeria et la Sierra Leone. Le Cap Vert ont opté de rester en dehors de ce schéma.

L'IMAO, dont les membres sont les banques centrales des 6 Etats membres, est une institution transitoire destinée à mener les tâches devant conduire à la création d'une banque centrale de l'Afrique de l'Ouest, sans préjudice de la responsabilité dévolue aux autorités compétentes des Etats membres de conduire leurs politiques monétaires. L'institut est chargé d'entreprendre toutes les activités devant mener à la création d'une banque centrale unique, notamment de développer un plan d'action, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de critères de convergence, etc. L'IMAO est basé à Accra

8. L'OOAS (Organisation Ouest Africaine de la Santé)

L'organisation ouest africaine de la santé a pour mandat l'harmonisation des politiques des États membres, la mise en commun des ressources, la coopération entre les États membres et les pays tiers en vue de trouver collectivement et stratégiquement des solutions aux problèmes que connaît la sous-région en matière de santé. L'Organisation a donc une mission de coordination, d'appui technique et de mise en œuvre de programmes régionaux en faveur des Etats membres. Elle est une institution spécialisée de la CEDEAO. Son mandat relève donc des Chefs d'Etats et en cela elle est bien plus qu'une simple fusion de l'OCCGE (Organisation de

Coordination et de Contrôle de la lutte contre les Grandes Endémies) et de la WAHC (West African Health Community). Le protocole de création de l'organisation date de juillet 1987; il fut effectif en avril 2000. Ses domaines d'intervention sont larges; ils concernent la recherche, la formation, l'information épidémiologique, les produits pharmaceutiques, les politiques et réformes des systèmes de santé, la coopération internationale, les drogues, les épidémies et catastrophes naturelles. Les politiques de l'OOAS sont déterminées par l'Assemblée des Ministres de la Santé des Etats membres qui approuve également le programme de travail. Elle formule des recommandations aux Etats. Elle est assistée d'un Comité d'Experts issus des Etats membres. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint ont été nommés et sont en poste à Bobo Dioulasso.

B. Fiche technique de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA)

1. Objectifs du Traité

L'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest a été créée le 10 janvier 1994 à Dakar. Les objectifs du Traité sont :

- Renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des Etats membres.
- Assurer la convergence des performances et politiques économiques par l'institution d'une procédure de surveillance multilatérale.
- Créer un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux, et le droit d'établissement ainsi que sur un tarif extérieur commun et une politique commerciale commune.
- Instituer une coordination des politiques communes, par la mise en œuvre d'actions communes et éventuellement créer des politiques communes.
- Harmoniser les législations des Etats membres et particulièrement le régime de la fiscalité.

2. Les organes de l'UEMOA

Le schéma qui suit reprend l'articulation des différentes institutions de l'UEMOA. Les organes de l'UEMOA comprennent :

2.1 Les organes de direction

- La Conférence des Chefs d'Etats et de gouvernement (8 membres) qui se réunit au moins une fois par an et définit les grandes orientations de la politique de l'Union. La Conférence désigne les membres de la Commission et son Président. Elle nomme les membres de la Cour de Justice et de la Cour de Comptes.
- Le conseil des Ministres (deux par Etat, dont le ministre des Finances, ministre de tutelle). Le conseil assure la mise en œuvre des orientations de la politique définie par la Conférence des Chefs d'Etats. Il arrête le budget de l'Union. Il adopte des règlements, des directives et des décisions, sur proposition de la Commission. Il peut formuler des avis et des recommandations. Il se réunit deux fois par an en session ordinaire.
- La Commission (8 membres, un par Etat, désignés par la Conférence des Chefs d'Etats pour un mandat de 4 ans renouvelable) est l'organe exécutif de l'Union. La Commission exécute le budget de l'Union dont l'Ordonnateur Principal est le Président de la Commission. Elle exécute les actes du conseil des Ministres. La Commission de l'UEMOA a une capacité de proposition législative au Conseil des Ministres. Elle peut également adopter des directives, des décisions et formuler des recommandations.

2.2 Les organes de contrôle

Contrôle juridictionnel

- La Cour de Justice comprend 8 membres, un par Etat, nommés par la Conférence des Chefs des Etats, pour un mandat de 6 ans, renouvelable. Son Président est élu par ses membres pour un mandat de 3 ans renouvelable. Elle a commencé ses fonctions en janvier 1995. La Cour veille au respect du droit communautaire et à l'application du Traité de l'Union et constitue l'instance juridictionnelle suprême de l'Union. La Cour est juge aussi de la légalité des Actes pris par les Organes de l'Union (règlements, directives, décisions). Ses arrêts sont contraignants. Elle peut également émettre des avis et des recommandations.
- La Cour des Comptes est composée de 3 Conseillers nommés par la Conférence des Chefs d'Etats selon l'ordre alphabétique des Etats pour un mandat de 6 ans renouvelable une fois. Elle est opérationnelle depuis 1998. Elle est chargée de l'ensemble du contrôle des comptes des Organes de l'Union. Elle en fait rapport au Conseil des Ministres.

Contrôle démocratique

- Le Parlement de l'Union est remplacé provisoirement par le Comité Interparlementaire (CIP). Ce Comité est composé de 40 membres désignés par les organes législatifs de chacun des Etats (5 par Etat). Il se réunit deux fois par an. Son siège est à Bamako.

2.3 Organe consultatif

La Chambre Consulaire Régionale est composée de 56 membres, représentant les chambres consulaires nationales, les associations professionnelles et les organisation patronales des Etats membres (7 membres par Etat). Cette Chambre est chargée de l'implication effective du secteur privé dans le processus d'intégration de l'Union. Son Président est élu parmi ses membres pour un mandat de 3 ans.

2.4 Les institutions spécialisées et leurs instruments d'intervention

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), basée à Dakar, est l'institut d'émission de l'Union, et l'organe de gestion de la politique monétaire de l'Union. Elle est chargée d'assurer le contrôle du système bancaire de l'Union. Elle dispose d'autonomie par rapport aux autres organes de l'UEMOA et est dirigée par un Conseil d'administration. La BCEAO dispose d'une agence nationale dans chaque Etat membre. Son Gouverneur est nommé par le Conseil des Ministres pour 6 ans.

La Banque Ouest Africaine de Développement(BOAD)³ créée en 1973, est l'institution de financement de développement de l'Union. La BOAD est administrée par un Président, nommé par le Conseil des Ministres. Son siège est à Lomé.

3. Budget des institutions de l'UEMOA

Le budget de l'UEMOA est composé de trois budgets, à savoir le budget des institutions de l'UEMOA, le budget du fonds FAIR, et le budget des compensations des pertes liées au désarmement tarifaire interne. Le tableau qui suit synthétise les trois budgets de l'UEMOA. L'essentiel des ressources provient du prélèvement communautaire de solidarité, c'est-à-dire la taxe de 1% sur la valeur des importations CAF incorporée dans le TEC. Outre ses ressources propres, l'UEMOA bénéficie de dons, particulièrement en provenance de la CE. Il s'agit d'appuis budgétaires à l'institution destinés à financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement⁴.

Budget des institutions de l'UEMOA

	Milliards de CFA			Millions d'€		
	1999 Réalisé	2000 Budget	2001	1999 Réalisé	2000 Budget	2001
Revenus	13.96	28.78	35.36	21.28	43.87	53.91
Prélèvement Communautaire de Solidarité	12.79	26.00	30.46	19.50	39.64	46.44
Dons						
CEUE	1.02	2.72	4.25	1.55	4.15	6.48
France	0.15	0.06	0.27	0.23	0.09	0.41
Autres			0.38	0.00	0.00	0.58
Dépenses	29.23	30.17	35.95	44.56	45.99	54.50
Dépenses courantes des institutions	5.10	7.19	10.41	7.77	10.96	15.87
dont: financement CE	0.67	2.22	3.60	1.02	3.38	5.49
Dépenses d'investissements	0.73	0.88	2.04	1.11	1.34	3.11
dont financement CE	0.35	0.50	0.65	0.53	0.76	0.99
Autres dépenses:						
Compensations	7.40	12.10	18.30	11.28	18.45	27.90
Fonds structurels	8.00	10.00	5.00	12.20	15.24	7.62
Prêts aux Etats membres	8.00			12.20		
Réserves			0.20			
Solde	-15.27	-1.39	-0.59	-23.28	-2.12	-0.90

Le déficit important de 1999 ne s'est pas reproduit les années suivantes par suite du doublement du prélèvement communautaire de solidarité de 0.5% à 1%.

³ La BOAD est décrite plus en détail au point 5 ci-dessous.

⁴ Appuis justifiés par une lettre de Pari et un devis-programme préalable dans le cas des aides de la Commission.

4. Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)

Statut et mission

C'est une institution commune aux 8 Etats membres, créée en 1975, opérationnelle en 1976. Elle correspond à la BEI dans le schéma européen mais n'intervient pas en dehors de la zone UEMOA.

L'objectif de la BOAD est **"de promouvoir le développement équilibré des Etats membres et de réaliser l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest" en finançant des projets prioritaires de développement rural, infrastructures de base, infrastructures modernes, télécommunications, énergie, industries, transport, agro-industries, tourisme et autres services.**

La mission de la BOAD a évolué. Au départ, elle finançait uniquement le secteur public : infrastructures de base, routes, développement rural. Dès sa création toutefois, les statuts prévoyaient la possibilité d'intervenir sur le secteur privé. Dans le contexte des réformes structurelles et des privatisations, la BOAD intervient de plus en plus dans le secteur privé. Actuellement, 33% des crédits vont vers le secteur privé, tout en maintenant une mission d'appui aux Etats. La BOAD est notamment importante pour aider les Etats à se désengager des structures productives.

Sources de financement

Les moyens d'action de la BOAD sont ses fonds propres et les revenus qu'elle génère de son activité d'intermédiaire financier.

En matière de développement, des financements concessionnels sont indispensables (notamment lignes de crédit IDA et FAD). Ces ressources sont de plus en plus rares et le financement de projets sur fonds propres prend une part plus importante : dès lors, la Banque recherche des lignes de crédit auprès des bailleurs de fonds. Ces lignes sont peu concessionnelles et habituellement consacrées au secteur public marchand (par exemple les ports).

La BOAD ne peut pas emprunter sur les marchés extérieurs (ses statuts prévoient que toutes les disponibilités doivent être à la BCEAO, ce qui empêche d'ouvrir des comptes à l'étranger, nécessaire pour s'enregistrer sur d'autres marchés).

Types d'interventions

- Prêts à long et moyen termes pour le financement de projets nationaux ou régionaux ;
- Avals et garantie⁵ ;
- Prise de participation dans le capital d'entreprises ou institutions financières nationales ;
- Financement d'études (faisabilité de projet ; ingénierie) ;
- Lignes de crédit et accords-cadres de refinancement accordés à des institutions financières nationales pour assister des petites et moyennes entreprises ;
- Bonification d'intérêt pour des projets du secteur non marchand ;
- Financement du transfert à des ressortissants de l'UEMOA de la propriété de moyens de production et de distribution de biens et services.

⁵ Pour les entreprises qui veulent lever des fonds sur le marché financier local, la loi oblige le dépôt de garanties et la BOAD est sollicitée de les fournir. Cette pratique est dangereuse dans la mesure où elle reporte sur la BOAD un risque qui devrait être pris par le prêteur. Il vaudrait mieux améliorer la transparence et l'information du marché, la Centrale des bilans. Il y a un Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (= SEC local) : il donne les autorisations d'émission et assure le contrôle. Le marché financier reste néanmoins trop dépendant des Etats et de la banque centrale.

La BOAD a été choisie comme agence d'exécution de la Commission de l'UEMOA (voir 6. infra) pour les projets financés par le FAIR. Depuis plusieurs années elle assume avec succès cette fonction pour le FIDA ce qui lui a conféré une expérience avérée dans ce domaine.

Il est prévu que la Cour des Comptes audite les comptes de la BOAD comme ceux de toutes les institutions de l'UEMOA. Jusqu'à présent, par suite du délai de mise en route effective de la Cour des Comptes, il n'y a pas encore eu d'audit. La BOAD est basée à Lomé.

5. Le Fonds d'Appui à l'Intégration Régionale (FAIR) de l'UEMOA

Le traité de l'UEMOA a prévu la mise en place de fonds structurels en vue du financement d'un aménagement équilibré du territoire communautaire. En vertu de cette disposition, le FAIR a été créé en 1998 pour réaliser cet objectif et contribuer à la réduction des disparités régionales.

Pour le programme 2002-2006, le premier qui sera mis en application, un montant de 118 milliards de FCFA est alloué. Les enveloppes indicatives sont données au niveau des Etats.

Les modalités sont très proches de celles des fonds structurels de la UE : sur la base des objectifs et des zones prioritaires définies au niveau régional, il appartient aux pays (et non aux régions) de préparer des documents cadre de programmation. Ces documents ne sont pas limités à l'utilisation des montants disponibles dans l'enveloppe budgétaire allouée par la Commission de l'UEMOA du fait que le FAIR peut être alimenté par les bailleurs de fonds. Actuellement, les documents de programmation sont prêts et la priorisation des projets est définie. Aucun projet n'a déjà démarré.

La BOAD a été choisie comme agence d'exécution pour les projets financés par le FAIR. Les implications de la BOAD dans les différentes étapes des fonds structurels sont les suivantes :

1. La BOAD et la Commission de l'UEMOA identifient ensemble les projets éligibles aux Fonds Structurels compte tenu des critères d'éligibilité.
2. Lorsqu'un Etat, après avoir fait les études de faisabilité, décide d'entreprendre un projet, il soumet le dossier à la BOAD. Celle-ci fait toutes les évaluations, vérifie l'étude de faisabilité, les estimations de coûts, etc... et analyse les possibilités de financement :
3. Phase d'exécution
 - Préparation du dossier d'appel d'offre : fait par l'Etat membre et validé par la BOAD qui vérifie les normes techniques, les procédures, etc.
 - Désignation d'un adjudicataire pour l'appel d'offre : la BOAD donne avis de non-objection
 - Suivi technique : missions de contrôle, suivi du chantier du projet, vérification des données d'acceptation du dossier.

Appendice 6- Agriculture et sécurité alimentaire

I. CONTEXTE SOCIOE-CONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL

Le secteur agricole contribue pour environ 35 % à la formation du Produit Brut régional (allant jusqu'à 60% dans certains pays) ; produit 15,3 % des exportations totales de biens et services de la région, 30% si l'on exclut le Nigeria, dont les produits pétroliers dominent la structure d'exportation ; emploie 65% des actifs de la région.

L'Afrique de l'ouest dispose, par ailleurs, d'énormes potentialités de production, mais est souvent confrontée à l'insécurité alimentaire et à une pauvreté rurale importante, en raison de l'insuffisance de l'offre et du mauvais fonctionnement des marchés. L'actualité marquée par une flambée généralisée des prix des denrées alimentaires, ainsi que les manifestations qu'elle engendre dans les Etats membres en témoignent.

Au plan et politique et stratégique, une dynamique importante a été mise en place au cours des cinq dernières années en Afrique de l'Ouest. Elle s'est traduite concrètement, entre autres, par les initiatives suivantes :

- la réunion de Yamoussoukro en 2002, qui a donné mandat à la Commission de la CEDEAO pour coordonner et suivre la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) en Afrique de l'Ouest ;
- la réunion de Maputo en 2003, qui a adopté le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), conçu dans le cadre du NEPAD pour le renforcement de l'investissement dans les programmes agricoles ; et
- la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement des pays membres de la CEDEAO, réunie à Accra en janvier 2005, qui a adopté la politique agricole commune, l'« ECOWAS Agricultural Policy (ECOWAP) », à la suite d'un long processus de préparation enclenché par la Commission ministérielle de l'agriculture et de l'alimentation lors de la réunion qui s'est tenue à Bamako en janvier 2001.

L'ECOWAP, qui constitue le cadre régional de convergence et de mise en synergie des actions de développement agricole dans la région, est basée sur trois grands axes: (i) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture, (ii) l'intégration régionale des productions et marchés, et (iii) une insertion maîtrisée dans les échanges internationaux.

Par l'article 2 de la Décision A/DEC.11/01/05 portant adoption de l'ECOWAP, les Chefs d'Etat et de Gouvernement engagent :

- a. « La Commission de la CEDEAO à tout mettre en œuvre pour assurer l'application effective de cette décision, et en particulier préciser le plan d'action, le dispositif institutionnel, le dispositif de financement et enfin le mécanisme de suivi-évaluation ;
- b. Les États membres à articuler leurs politiques agricoles nationales avec la politique régionale et à mettre l'accent sur les dimensions qui relèvent prioritairement des interventions du niveau national ;
- c. Les autres organisations régionales d'intégration ou de coopération à inscrire, à terme, leurs stratégies, politiques et programmes sectoriels relatifs à l'agriculture, à l'alimentation et à la gestion des ressources naturelles dans les orientations et les priorités de la Politique agricole de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;
- d. L'ensemble des acteurs privés et des organisations socioprofessionnelles à s'impliquer activement dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de cette politique sectorielle. »

En vertu de cette disposition, la Commission de la CEDEAO délègue et coordonne la formulation et la mise en œuvre de programmes aux Organisations techniques régionales en tant que Chefs de file thématiques ou bras

techniques. Il s'agit notamment de : CILSS, du CSAO, du CORAF/WECARD, IFDC, IFPRI, HUB-RURAL, CMA-AOC, CRSA⁶.

Un Plan d'action – portant sur la période 2005 - 2010 et visant à mettre en œuvre l'ECOWAP ainsi que le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA/NEPAD) – a été formulé par la région, en étroite collaboration avec les organisations agricoles, les opérateurs privés, les institutions de coopération et de recherche et les organisations intergouvernementales. Ce Plan a été adopté par les Ministres en charge de l'Agriculture des États membres, en mai 2005 et par le Conseil statutaire des Ministres, en juin 2005.

Des programmes d'investissement concrets sont en cours de formulation afin que les populations bénéficiaires puissent rapidement voir leur situation s'améliorer. **A cette fin, six (6) domaines prioritaires ont été retenus, sur la base de leur contribution à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, de l'intégration régionale et de leur faisabilité à court terme. Il s'agit de :**

- Amélioration de la gestion de l'eau ;
- Développement durable des exploitations agricoles ;
- Gestion améliorée des autres ressources naturelles ;
- Développement des filières agricoles et la promotion des marchés ;
- Prévention et gestion des crises alimentaires et autres calamités naturelles ;
- Renforcement institutionnel.

L'objectif visé est de renforcer et de revaloriser les efforts régionaux en cours ou prévus. Il porte, pour chaque domaine prioritaire, sur les trois tâches suivantes :

- a) recenser et passer en revue les initiatives régionales (stratégies, plans, programmes) et affectation des ressources actuelles dans le domaine ;
- b) analyser la place de l'amélioration du domaine concerné dans la croissance agricole, et la réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest ; et la mise en cohérence des efforts à long terme dans le domaine avec le cadre de l'ECOWAP/PDDAA ;
- c) formuler des options en termes de politiques et de stratégies d'investissement, en vue d'une croissance agricole soutenue, de la réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en liaison avec le cadre des priorités d'ECOWAP, afin que les possibilités et complémentarités régionales soient mises à profit, de façon adéquate, pour parvenir à une croissance moyenne de 7,5 % par an dans le secteur agricole jusqu'en 2015 au moins.

II. LES DEFIS DANS LE SECTEUR

Trois défis majeurs inhérents à l'agriculture régionale sont :

1. **Le premier défi majeur** est celui de nourrir convenablement une population ouest africaine de plus en plus nombreuse et fortement urbanisée. La politique agricole communautaire opte prioritairement pour l'augmentation de l'offre régionale pour satisfaire les besoins alimentaires.
2. **Le second défi** concerne la promotion d'un développement durable, au double plan social et environnemental :
3.
 - Au plan social, il s'agit de parvenir à renverser la tendance à la paupérisation des acteurs du secteur agricole et transformer les zones rurales en cadre de vie attrayant. Il s'agit aussi de

⁶ CILSS : Comité Permanent Inter Etats de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel ; CSAO : Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest ; CORAF/WECARD : Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles ; HUB-RURAL : Plate Forme pour le développement rural et la Sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest et du Centre ; CMA-AOC : Conférence des Ministres des Etats de l'Afrique de l'Ouest l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ; CRSA : Centre Régionale de Santé Animale ; IFPRI : Institut International de Recherche sur les Politiques Agricoles, IFDC : Un Centre International pour la Fertilité des Sols et le Développement de l'Agriculture ; ROPPA : Réseau des Organisations Paysannes et des Productions Agricoles de l'Afrique de l'Ouest⁶.

lutter contre les grandes pandémies en milieu rural, comme le VIH-sida, le paludisme, l'onchocercose, qui constituent un frein à la production ;

- Au plan environnemental, il s'agit de promouvoir une gestion durable des ressources naturelles en s'appuyant sur des systèmes de production performants et respectueux de l'environnement. Ces systèmes devront puiser dans le potentiel encore largement sous-exploité, notamment en matière d'aménagement, d'irrigation et d'utilisation des innovations.
4. **Le troisième défi** a trait à la construction d'un marché régional performant et à l'insertion dans le marché international de l'agriculture ouest africaine : OMC, UE-ACP, AGOA (amélioration de la compétitivité).

III. LES OBJECTIF DE LA CEDEAO DANS LE SECTEUR

III.1. LES OBJECTIFS

III.1.1. Objectif général

- La Politique agricole de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest a pour objectif général de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres, ainsi que des inégalités entre les territoires, zones et pays. Cet objectif est décliné en sept objectifs spécifiques :

III.1.2. Objectifs spécifiques

- a. *Objectif spécifique n°1* : assurer la sécurité alimentaire de la population rurale et urbaine ouest africaine et la qualité sanitaire des produits, dans le cadre d'une approche garantissant la souveraineté alimentaire de la région ;
- b. *Objectif spécifique n°2* : réduire la dépendance vis-à-vis des importations en accordant la priorité aux productions alimentaires ainsi qu'à leur transformation, par la valorisation et l'exploitation des complémentarités et des avantages comparatifs au sein de la région tout en tenant compte des spécificités liées au caractère insulaire ou enclavé de certaines zones rurales ou pays ;
- c. *Objectif spécifique n°3* : favoriser une intégration économique et commerciale équitable des exploitations agricoles dans les marchés nationaux, régionaux et internationaux, permettant d'améliorer les revenus de la population agricole, et notamment les revenus des femmes ;
- d. *Objectif spécifique n°4* : développer les capacités humaines, créer des emplois et garantir les revenus en amont et en aval de la production, et contribuer au développement des services en milieu rural, notamment dans le domaine sanitaire, avec une attention particulière portée à la lutte contre les pandémies : VIH-SIDA, paludisme etc., de façon à améliorer les conditions de vie des populations rurales et en priorité les femmes ;
- e. *Objectif spécifique n°5* : assurer une intensification des systèmes de production, adaptée aux différents contextes agro-écologiques, afin d'assurer une croissance de la production tout en valorisant et en préservant les ressources naturelles et la biodiversité ;
- f. *Objectif spécifique n°6* : contribuer à réduire la vulnérabilité des économies ouest-africaines et à limiter les facteurs d'instabilité et d'insécurité régionale, en particulier dans le domaine des calamités naturelles et dans les domaines liés à la paix, à la sécurité et à la bonne gouvernance ;
- g. *Objectif spécifique n°7* : contribuer à doter l'agriculture ouest-africaine de mécanismes de financement appropriés à la diversité des exploitations et des filières et à la multiplicité des besoins d'investissement.

IV. QUELQUES ACQUIS DE LA CEDEAO DANS LE SECTEUR : PRINCIPALES REALISATIONS

IV.1. Programme d'investissement agricole (PIA)

Le PIA comporte deux composantes :

1. Un Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA) articulé à,
2. Des Programmes Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA)

IV.2. Actions spécifiques d'appui à la transformation de l'agriculture

IV.2.1. Amélioration des productions animales, de la santé et le suivi des mouvements des animaux

1. Adoption d'un Certificat International de transhumance transfrontalière ;
2. Elaboration d'un Programme de contrôle et de gestion de la transhumance transfrontalière dans l'espace CEDEAO ;
3. Création du Centre Régional de Santé Animale (CRSA) à Bamako pour assurer la coordination des politiques de santé animale dans les Etats membres de la CEDEAO ;
4. Elaboration et adoption de la stratégie et d'un mécanisme sous-régional de prévention et de contrôle de la grippe aviaire en Afrique de l'Ouest ;
5. Mise en place en cours d'un Fonds d'urgence sous-régional de prévention et de contrôle de la grippe aviaire en Afrique de l'Ouest ;

IV.2.2. Accroissement de la productivité agricole et sauvegarde de l'environnement

1. Elaboration d'un document de référence conjoint CSAO-CEDEAO-UEMOA-CILSS sur le rôle de l'élevage dans le renforcement du marché régional.
2. Elaboration et adoption d'un Règlement portant harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans l'espace CEDEAO ;
3. Elaboration et adoption du plan d'actions sur la biotechnologie en agriculture dans l'espace CEDEAO.

IV.2.3. Renforcement du commerce et du marché régional et accès au marché international

1. Développement d'un programme sur les mesures sanitaires, phytosanitaires et zoo sanitaire (SPS) ;
2. Elaboration et adoption d'un Règlement relatif à l'harmonisation des règles régissant l'homologation des pesticides dans l'espace CEDEAO ;
3. Préparation et mise en œuvre le plan d'actions de lutte contre la mouche des fruits

V. PRIORITE DE LA CEDEAO DANS LE SECTEUR

V.1. A Court terme (2009-2011)

V.1.1. Mise en œuvre du Programme d'Investissement Agricole

1. Mettre en œuvre des actions du Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA) ;
2. Suivre la mise en œuvre dans les Etats membres.

VI.2. Autres activités connexes d'accroissement de la productivité

1. Préparer et mettre en œuvre le plan d'action sur l'utilisation des pesticides ;
2. Préparer et mettre en œuvre le plan d'actions sur les semences ;
3. Mettre en œuvre le plan d'action sur les engrais ;
4. Approfondir et étendre le Programme de Développement des Zones Libérées de l'Onchocercose (OFZ) ;
5. Mettre en œuvre le plan d'actions sur la biotechnologie en agriculture dans l'espace CEDEAO ;

V.1.3. Dans le domaine des productions animales, de la pêche et de l'aquaculture

1. Renforcer les capacités de rayonnage régional du Centre Régional de Santé Animale (CRSA) ;
2. Mettre en œuvre le programme régional de lutte contre la grippe aviaire et les maladies animales transfrontalières et émergentes en Afrique de l'Ouest ;
3. Vitaliser la surveillance épidémiologique et contrôle zoo sanitaires aux frontières ;
4. Mettre en œuvre le programme régional de contrôle et de gestion de la transhumance et équipement des zones transfrontalières ;
5. Elaborer des programmes régionaux de développement de la pêche et de l'aquaculture dans les Etats membres de la CEDEAO.

VI.3. Dans le domaine du développement rural

1. Elaborer la stratégie régional de prévention et de lutte contre les criquets pèlerins ;
2. Mettre en œuvre le dispositif régional de suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en cours d'élaboration ;
3. Animer le site du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA) en lien avec le site de la CEDEAO

V. 1.4. Dans le domaine des actions spécifiques

1. Finaliser l'harmonisation du règlement conjoint CEDEAO/UEMOA sur les normes SPS et la sécurité sanitaire des Aliments de l'espace CEDEAO en cours ;
2. Elaborer le plan d'action de mise à niveau des Etats en matière de respects des normes SPS et la sécurité sanitaire des aliments dans l'espace CEDEAO ;
3. Mettre à niveau l'ensemble des Etats membres sur les normes SPS/OTC ;
4. Renforcer les laboratoires de diagnostic.

V.2. Moyen et Long termes (2009-2020)

Il s'agira de mettre en œuvre le Programme d'Investissement Agricole (PIA) au niveau régional (PRIA) et dans les Etats membres (PNIA) dont les axes d'intervention sont de six ordres :

1. Amélioration de la gestion de l'eau, comprenant: (i) la promotion de l'irrigation ; (ii) la gestion intégrée des ressources en eau ;
2. Développement durable des exploitations agricoles, comprenant: (i) la gestion intégrée de la fertilité des sols; (ii) le renforcement des services de support aux producteurs; (iii) la dissémination de technologies améliorées ;
3. Gestion améliorée des autres ressources naturelles comprenant: (i) l'organisation de la transhumance et l'aménagement des parcours; (ii) la gestion durable des ressources forestières; (iii) la gestion durable des ressources halieutiques ;
4. Développement des filières agricoles et la promotion des marchés comprenant: (i) le développement des différentes filières (vivrières, agriculture périurbaine, cultures d'exportation, élevage à cycle court, produits agro-forestiers alimentaires, pêche artisanale et aquaculture); (ii) le renforcement des services de support aux opérateurs; (iii) la promotion du commerce national, régional et international ;
5. Prévention et gestion des crises alimentaires et autres calamités naturelles comprenant: (i) la promotion de systèmes d'alerte précoce; (ii) le développement de systèmes de gestion des crises; (ii) l'appui à la réhabilitation des zones après les crises; (iv) le développement de mécanismes de compensations/assurances contre les calamités ;
6. Renforcement institutionnel comprenant: (i) l'appui à l'amélioration des capacités de formulation des politiques et stratégies agricoles et rurales ; (ii) le renforcement des capacités de pilotage et de coordination ; (iii) le renforcement des capacités de suivi et évaluation

VI. PRIORITES A FINANCER DANS LE 10^{ème} FED

1. Mise en œuvre du Programme d'Investissement Agricole (PRIA et PNIA) ;
2. Normes SPS/OTC ;
3. Appui à la mise en place de structures techniques et équipements d'accréditation et de certification
4. Renforcement des capacités (Commission, organisations techniques spécialisées, organisations professionnelles agricoles, société civile).

VII. RESULTATS ATTENDUS

L'appui du 10^{ème} FED à la mise en œuvre du Programme d'Investissement Agricole et d'autres activités connexes sera d'une grande contribution à l'atteinte de l'objectif d'une croissance de 7,5% moyenne à l'horizon 2015 et au-delà. Il permettra ainsi de réduire la pauvreté rurale et augmenter les revenus des ménages agricoles.

De façon spécifique, les résultats ci-dessus sont attendus :

1. Amélioration de la productivité agricole (semences de qualité, production et promotion de l'utilisation des engrais etc.), en vue de le l'accroissement de la production ;
2. Amélioration de la qualité des produits et la mise en conformité aux normes (SPS/OTC) ; par exemple, dotation en structures et équipements de contrôle de qualité, d'analyse des produits agricoles ;
3. Renforcement des marchés et fluidification des échanges régionaux et internationaux ;
4. Renforcement institutionnel et développement des capacités.